

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
                                  M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire  
                                  M. MARIO DUMAIS, commissaire  
                                  M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

SÉANCE THÉMATIQUE

LES MODES ACTUELS DE PRODUCTION PORCINE

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 5

Séance tenue le 24 octobre 2002, à 19 h 30  
Église Saint-Joseph  
885, rue Saint-Pierre Ouest  
Saint-Hyacinthe

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2002 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION DES ENGRAIS ORGANIQUES (Plans agroenvironnementaux de fertilisation et plans agroenvironnementaux de valorisation)	
MARC TRUELLE .....	2
PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE (Nouvelles tendances de production à l'étranger)	
CLAUDE LAFLEUR.....	8
PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (Nouvelles tendances de production à l'étranger, partie bien-être animal)	
RENÉE BERGERON.....	15
REPRISE DE LA SÉANCE .....	34
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
CLAUDE GRÉGOIRE.....	34
RÉJEAN CHOUINARD.....	39
MAXIME LAPLANTE .....	43
MARTHE DAIGLE.....	47
SUSAN NOLAN .....	49
LOUIS CHAREST .....	51
CARMEN LABELLE.....	56
ROBERT PATENAUDE .....	61
ISABELLE BREUNE.....	67
YVAN LACROIX.....	70
CLAIRE BOLDUC .....	74
CARMEN LABELLE.....	80
JANE GRÉGOIRE .....	85

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir, et bienvenue à cette quatrième séance thématique de consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Je suis Louise Boucher et je préside cette Commission. Je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

10

Je précise que nous avons été tous les quatre assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15

Au cours de la séance, nous sommes accompagnés d'une équipe composée de mesdames Sylvie Mondor et Stéphanie Dufresne, analystes. Madame Suzanne Bouchard, qui est à l'arrière de la salle, qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission, et nos deux conseillers en communication, madame Alexandra Dufresne et monsieur Daniel Bérubé.

20

Également, monsieur Daniel Moisan qui est responsable de l'organisation logistique et, ce soir, monsieur Georges Leclerc, technicien du son.

25

Les transcriptions sont assurées par madame Lise Maisonneuve. Alors, je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience publique est enregistré et que les transcriptions seront disponibles la semaine prochaine ou dans la semaine qui suit dans les vingt centres de consultation que la Commission a ouverts, ainsi que dans le site internet de la Commission.

30

Les documents déposés pourront également y être consultés, au fur et à mesure où ils seront déposés. Vous pouvez obtenir d'ailleurs les coordonnées de ces centres de consultation et l'adresse Internet de la Commission à l'arrière de la salle.

35

Les séances thématiques de la semaine portent sur les modes de production porcine et plus spécifiquement, ce soir, nous traiterons des plans agroenvironnementaux de fertilisation et de valorisation. Nous traiterons également des nouvelles tendances de production à l'étranger et également dans ce cadre, de bien-être animal.

40

Nos trois conférenciers sont d'abord, monsieur Marc Trudelle, qui est conseiller en agroenvironnement de l'Ordre des agronomes. Bonsoir, monsieur! Monsieur Claude Lafleur de la Coopérative fédérée, qui traitera du deuxième sujet. Monsieur Trudelle traitera du premier sujet. Et, madame Renée Bergeron de l'Université Laval nous entretiendra de bien-être animal.

Alors, le déroulement de la soirée sera le suivant. Nous allons d'abord demander à nos conférenciers de nous exposer leur présentation. Après quoi, la Commission va échanger avec eux. Par la suite, on prendra une pause de quinze minutes au cours de laquelle vous serez

45 invités, tous ceux que cela intéresse, à vous inscrire au registre à l'arrière de la salle et, au retour de la pause, la Commission vous invitera par ordre d'inscription au registre.

Afin de s'assurer que tout le monde ait la chance de poser des questions et que tout se passe dans l'ordre, on a quelques règles à respecter. D'abord, on vous autorise à poser deux questions par intervention, d'éviter les préambules aux questions, d'aller directement avec les questions.

Je vous informe également que, le plus possible, on vous invite à poser des questions pour lesquelles les conférenciers sont en mesure de répondre, parce qu'ils ne peuvent pas répondre à toutes les questions. Ils sont invités dans le cadre de cette soirée à traiter des sujets que je vous ai mentionnés plus tôt. Il y aura d'autres occasions où on pourra aborder d'autres sujets mais, ce soir, en tout cas, je vous invite plus précisément à adresser les questions qui peuvent être dans le fond répondues par nos conférenciers.

60 Toutes les questions doivent m'être adressées, ainsi que toutes les réponses. Par ailleurs, il y a des documents qui seront déposés, particulièrement les documents de nos conférenciers, les présentations de nos conférenciers de ce soir. Alors, elles seront déposées dans les centres de consultation. On prend pour acquis que ce sera fait.

65 Par ailleurs, si jamais il y avait des documents confidentiels – je ne pense pas que ça se pose pendant les séances thématiques – mais si jamais il y avait des documents confidentiels, je vous informe que l'on a une procédure particulière pour gérer ces documents confidentiels.

70 Ça fait, grosso modo, le tour. Ah! oui, j'ai une autre règle aussi, parce qu'on ne la mentionnait pas avant, mais on essaie de voir quel usage les gens en feront. On vous demande d'éteindre vos téléphones cellulaires, s'il vous plaît, ou de les mettre en mode vibration, parce que c'est dérangeant quand un conférencier est en train de parler ou qu'on échange avec un conférencier, d'entendre sonner ou d'entendre parler la personne au téléphone. Alors, je vous invite à les fermer, s'il vous plaît. Voilà pour les règles.

75 Alors, j'invite sans plus tarder monsieur Trudelle à nous faire sa présentation.

**M. MARC TRUELLE :**

80 Bonsoir, madame la présidente!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

85

**M. MARC TRUELLE :**

Bonsoir, messieurs les commissaires! Il me fait plaisir de vous présenter le contenu du PAEF et du PAEV pour les entreprises agricoles.

90

Actuellement, moi, je suis agronome à l'organisme de gestion des surplus de fumiers. Donc, je suis le directeur de l'organisme AGEO à Saint-Hyacinthe. Donc, c'est un organisme qui actuellement fait beaucoup de plans de fertilisation.

95

Pour mettre en contexte le plan agroenvironnemental de fertilisation, ce qui est important, je pense, de comprendre, c'est que suite un peu à la conférence de monsieur Robert Fillion concernant les bâtiments d'élevage, on a vu qu'à l'intérieur des bâtiments, il y a plusieurs types d'animaux, plusieurs sections. Le plan de fertilisation, lui, démarre de la fosse vers les champs. Donc, on va changer un petit peu le contexte. Nous ne sommes plus dans les

100

bâtiments, nous allons de la fosse vers les champs.

Le PAEF, aussi, c'est un outil. Moi, j'aime ça le comparer un peu à un état financier. Donc, dans un état financier, il y a des revenus et il y a des dépenses. Dans un PAEF, il y a des apports de matières fertilisantes, que ce soit les fumiers, les engrais minéraux, et on

105

retrouve aussi des sorties, qui sont les prélèvements des cultures et les exportations de fumier. Donc, c'est un outil qui est extrêmement intéressant pour l'entreprise agricole.

110

Si je fais un bref historique de la démarche au niveau des PAEF depuis quelques années, en 94, l'Ordre des agronomes avait défini les règles de l'art dans la préparation du plan global de fertilisation intégrée, donc ce qu'on appelait le PGFI, qui était à l'époque un outil pour l'utilisation optimale de toutes les sortes de sources de fertilisant.

115

Par la suite, en 1997, le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, le RRPOA, avait introduit la notion de PAEF. Cette notion-là était, par contre, très détaillée dans la réglementation, on parlait vraiment d'un encadrement très légal du document PAEF.

120

Tout dernièrement, au 15 juin 2002, un nouveau règlement sur les exploitations agricoles est entré en vigueur, dans lequel on retrouve encore la notion de PAEF. Mais, associé à cette notion-là, on vise plutôt actuellement d'atteindre des objectifs dans la réduction des impacts environnementaux. Donc, on passe d'un cadre légal à un cadre d'objectifs.

125

Et, très récemment, l'Ordre des agronomes actuellement est en tournée d'information pour expliquer et vraiment préparer des agronomes dans l'élaboration des PAEF. Donc, il y a une grille de référence actuellement qui est présentée aux agronomes dans laquelle on donne, dans le fond, un certain contexte de préparation. C'est un outil, finalement, de référence.

130 La conférence de ce soir va surtout porter sur le contenu technique, les recommandations de fertilisation, l'outil bilan de phosphore qui est aussi un nouvel outil actuellement dans la réglementation, un diagnostic, une démarche, le PAEV – PAEV qui signifie plan agroenvironnemental de valorisation, donc quand on rentre dans des matières résiduelles qui sont différentes des fumiers et lisiers, on appelle ça un PAEV – et un document de synthèse qui doit accompagner tout document PAEF.

135 Le contenu du PAEF, dans un premier temps, c'est surtout un mandat. Donc, on veut que l'agronome puisse obtenir un mandat. Donc, dans ce mandat-là, on a l'identification des parties, on a les portées limites. On a aussi la notion de suivi, ce qui est aussi nouveau dans le règlement actuel, et un engagement aussi des parties.

140 Ce qu'on vise aussi dans le PAEF, c'est de bien décrire la situation de l'entreprise. Aussi, d'avoir une notion du règlement sur les exploitations agricoles et particulièrement, quand on parle de zone d'activité limitée ou zone moratoire ou zone en surplus de fumier, dans ces zones-là actuellement, on a des mesures transitoires particulières et surtout pour la production porcine.

145 Donc, c'est important d'avoir une connaissance approfondie du règlement. Et, tous les autres règlements, que ce soit municipaux, provinciaux et mesures de protection. Quand on pense à la Loi sur le droit de produire, la Loi 184, l'agronome doit être en mesure de conseiller adéquatement son client.

150 Quand on parle aussi de description de l'entreprise, on veut avoir une description des lieux et d'installation d'élevage et des superficies en culture, les superficies dont le producteur dispose pour la valorisation de ses fumiers ou lisiers. Donc, ça peut être des terres en propriété, en location ou en entente d'épandage.

155 On veut aussi une description du cheptel, et particulièrement le type et les quantités ou le nombre d'animaux, et par catégorie. Et aussi, on veut une certaine information sur les droits d'exploitation, communément appelés les certificats d'autorisation ou les droits acquis. Et, aussi, on veut toute autre information particulière qui intéresserait l'agronome et l'entreprise.

160 On parle aussi d'obtenir à l'intérieur du document un plan de ferme. Donc, on veut des informations précises sur le cadastre, les lots, les superficies en culture et puis toutes les zones à risques agroenvironnementaux.

165 Dans un PAEF, aussi, on doit retrouver une description des matières fertilisantes qui sont produites ou importées ou utilisées sur l'entreprise. Donc, l'identification fumier, lisier, compost. Engrais minéraux et autres matières résiduelles fertilisantes. Un peu plus tard, on pourra regarder quelles sont ces autres matières. Production de fumier, capacité d'entreposage des structures, et une analyse complète et validation aussi par l'agronome des informations au

niveau des fumiers et lisiers. Donc, analyse des fumiers et lisiers et des méthodes de validation.

170

Actuellement, aussi, il y a des nouveaux outils: on pense au bilan alimentaire, qui nous donne une information supplémentaire sur les quantités de phosphore qu'on retrouve dans les déjections animales, en particulier le phosphore qui nous intéresse.

175

Dans un PAEF aussi, on a une dimension au niveau de la physico-chimie des sols. Donc, tout ce qui est analyses de sol: texture des sols, la structure; l'acidité du sol; phosphore, potassium, aluminium. Phosphore et aluminium, ce sont des données importantes. Matières organiques et tous les autres éléments.

180

Et aussi, on a besoin d'informations sur la régie des cultures. Donc, les types de cultures, les rotations, les rendements et les pratiques culturales.

Donc, on peut quand même au premier coup d'oeil se rendre compte que l'outil PAEF est quand même un outil très complet et qui demande une bonne quantité d'information.

185

Le coeur du PAEF, ce sont les recommandations en fertilisation. Donc, les éléments de base, ce sont les cultures, les besoins des cultures en éléments fertilisants, l'épandage des matières fertilisantes, les modes, les doses, les périodes et les distances.

190

Il y a aussi dans le nouveau REA, de nouveaux tableaux ou des abaques de dépôt maximum en phosphore. Donc, on est venu aussi donner un maximum de dépôt pour le phosphore, selon les analyses de sols, la richesse des sols, l'aluminium, et selon les rendements et les types de cultures. Donc, ce sont des abaques qui varient en fonction des différents paramètres. Et les besoins aussi en engrais minéraux.

195

Dans le nouveau REA actuellement, on a un élément de suivi qui est extrêmement important. Donc, on a introduit dans le règlement un suivi obligatoire. Donc, le suivi, c'est les rendements obtenus. S'il y a dépassement des abaques, il y a une justification par l'agronome. Vérification des registres, dont registre d'épandage, d'expédition; donc, on veut avoir un suivi au niveau des exportations de fumier. Et aussi, l'évolution du phosphore du sol. Donc, on sait que c'est un paramètre important dans la fertilisation.

200

Aussi, on retrouve à l'intérieur du REA un nouvel outil qu'on appelle bilan de phosphore. Donc, c'est un outil dans lequel on va quantifier la quantité de phosphore produite ou importée sur la ferme et, aussi, on va déterminer la capacité de réception en phosphore des superficies disponibles pour épandage. Donc, c'est un outil qui nous donne soit un surplus, soit un équilibre, soit un déficit en phosphore.

205

Ce bilan-là doit être déposé pour tous les lieux d'élevage et d'épandage pour le 15 juin 2003. Donc, chaque lieu d'élevage ou d'épandage devra soumettre au ministère de l'Environnement un bilan de phosphore pour le 15 juin 2003. Ce bilan-là aussi sera mis à jour annuellement.

210

215 De plus, on a aussi un diagnostic agroenvironnemental dans un PAEF. Donc, on veut une situation de l'entreprise. Le bilan, ça fait partie de l'évaluation, du diagnostic. Et, ce bilan-là nous donne aussi les forces et limites de l'exploitation agricole. Donc, le PAEF, en plus des recommandations, possède quand même un outil diagnostic.

220 Cet outil PAEF fait qu'on veut introduire sur l'entreprise agricole une démarche agroenvironnementale. Donc, ce qu'on entend par démarche agroenvironnementale, c'est un état de situation de l'entreprise – comme on disait tout à l'heure, forces et limites de l'exploitation – et l'agronome va devoir proposer à l'entreprise une démarche dans laquelle on aura soit des améliorations au niveau de l'alimentation, des bâtiments, du cheptel, ou soit qu'on aura à trouver des receveurs supplémentaires pour disposer des fumiers et lisiers.

225 Aussi, dans cette démarche-là, on veut axer sur des priorités. Donc, il y a des actions qui peuvent être prises assez rapidement pour solutionner une bonne partie du problème et on veut aussi introduire une notion d'échéancier et de suivi. Donc, on veut dans le temps un plan de travail, un plan de match finalement, pour s'assurer que l'entreprise progresse dans sa  
230 démarche et d'assurer aussi un suivi annuellement.

On a parlé de PAEF. On va brièvement regarder le PAEV qui sont des plans agroenvironnemental de valorisation. Dans ce cas-là, on parle de matières résiduelles fertilisantes. Ce qu'on entend par matières résiduelles fertilisantes, ce sont des boues  
235 municipales, des boues d'industries, soit d'industries agroalimentaire ou soit de papetière.

La distinction du PAEV, c'est que le PAEV fonctionne habituellement par parcelle. Donc, c'est quelques parcelles sur l'entreprise qui reçoivent des matières résiduelles fertilisantes, autres que fumiers, lisiers et engrais minéraux. Et le PAEF, lui, c'est l'ensemble  
240 des parcelles. Donc, un PAEF, ça comprend toutes les parcelles de l'entreprise agricole.

Donc, finalement, le PAEV fait partie intégrante du PAEF. On doit avoir un PAEF globalement avant de faire des PAEV.

245 Ce qu'on demande aussi au niveau des PAEF, c'est d'avoir un document synthèse. Ceux qui connaissent un peu la problématique des PAEF, c'était qu'on avait des documents assez complets, qui étaient des gros documents. Actuellement, on vise d'avoir un document synthèse. Donc, d'avoir un bilan phosphore, d'avoir un résumé des recommandations de fertilisation pour l'exploitant agricole et d'avoir un diagnostic et une démarche  
250 agroenvironnementale.

Comme en introduction j'ai expliqué aussi qu'on avait maintenant une grille de référence de l'Ordre des agronomes, cette grille-là, ça vient définir, ça vient aider les agronomes dans le contenu des PAEF et des PAEV. C'est une grille, c'est pour fournir un outil de référence. Ce  
255 n'est pas une recette, c'est une grille de travail. C'est ce qu'on s'attend à ce que les agronomes consultent pour élaborer leur PAEF.



260 C'est aussi une grille pour orienter l'entreprise dans sa démarche. Donc, on veut que l'agronome oriente l'entreprise, conseille l'entreprise. Et, c'est aussi une grille qui va servir au comité d'inspection professionnelle pour la vérification de la compétence des agronomes. Donc, c'est un mandat de l'Ordre de s'occuper de la surveillance des agronomes et le mécanisme, c'est par l'inspection professionnelle.

265 Je conclus par la pertinence et les difficultés. La pertinence du PAEF, c'est que, finalement, c'est un outil de gestion des matières fertilisantes. Donc, c'est un outil très important, au même titre qu'un état financier sur une entreprise. On a un état financier pour développer des plans d'affaires, on va avoir un PAEF pour orienter l'entreprise dans sa démarche agroenvironnementale.

270 Il y a deux difficultés peut-être qu'on peut constater actuellement dans l'élaboration des PAEF, c'est l'acquisition des données. On a quand même constaté qu'il y a plusieurs informations qu'on doit retrouver dans un PAEF. Donc, ça demande beaucoup d'informations, beaucoup de données. Donc, on pense aux analyses de fumier annuellement, on pense aux analyses de sols annuellement et on pense aux plans de ferme, à la description de l'entreprise.  
275 Donc, il y a beaucoup d'informations et on doit travailler à acquérir l'information.

Il y a aussi toute la problématique de suivi. Actuellement, dans le nouveau REA, on a un suivi obligatoire. Donc, c'est quand même très intéressant pour l'agronome. On doit actuellement avoir des mandats dans lesquels on a un suivi et d'avoir un suivi de toutes les recommandations. Donc, recommandation de fertilisation, recommandation des registres d'épandage, les endroits où les fumiers seront exportés ou valorisés. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

285 Merci, monsieur Trudelle.

Maintenant, je passe la parole à monsieur Claude Lafleur.

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

290

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires!

**LA PRÉSIDENTE :**

295

Bonsoir!

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

300

Bonsoir à tous! En remarque préliminaire, je dirais que le reportage de *La Semaine Verte* a porté sur le Danemark. Alors, je me suis fait scooper un peu parce qu'il y a deux, trois semaines, on parlait de faire une présentation sur le Danemark et la Bretagne, ce que je vais faire parce que je veux amener une certaine nuance au reportage qui a été fait à *La Semaine Verte*, qui était très bien fait, en passant.

305

Et, la deuxième remarque que je ferais, c'est que ce n'est pas une description technique, agronomique. C'est vraiment une analyse politique et sociale qu'on a faite au Danemark. C'est un voyage qu'on a fait avec les dirigeants de la Coopérative fédérée, de son président et directeurs généraux et ses principaux officiers.

310

Alors, la comparaison Danemark-Québec, ça intéresse beaucoup de personnes. D'abord, au Danemark, il y a 23 millions de porcs contre 7.4 au Québec. 66 % du territoire national au Danemark est sous terres agricoles contre 2 % seulement pour le Québec. Le Danemark est 40 fois plus petit en superficie que le Québec. Et, en termes de géographie, c'est un pays assez plat, qui n'a pas beaucoup de cours d'eau, pas beaucoup d'érosion de sol non plus. Il n'y a aucune montagne au Danemark.

315

320

Il y a 2.7 millions d'hectares au Danemark versus 2.1 au Québec. La concentration de porcs par hectare au Danemark est de 8.53 versus 3.52 porcs par hectare au Québec. 85 % de tous les porcs danois sont exportés en dehors du Danemark, la plupart en Europe, mais aussi sur les marchés comme le Japon et les États-Unis également, et même au Canada. Au Québec, c'est 40 % du porc qui est exporté. Le Danemark a 5.3 millions d'habitants et, au Québec, on en a 7.4.

325

Les Danois, c'est des gens très sensibles à l'écologie. Ils ont des députés verts à l'assemblée nationale. Ils ont beaucoup d'éoliennes. L'électricité coûte très cher, l'énergie coûte très cher. Ils se promènent en bicyclette beaucoup. C'est un peuple qui est sensible à la question environnementale. Et, ce qu'on se posait comme question, c'est comment ça se fait qu'un peuple de 5.3 millions d'habitants, sensibles à l'écologie, \*endure+ 23 millions de porcs sur son territoire? Et, non seulement endure 23 millions de porcs, mais ils parlent d'une augmentation de 3 à 4 millions d'ici deux à trois ans.

330

335 On essayait de trouver des raisons. Le but du voyage, c'était pourquoi que les Danois acceptent ce genre de production-là. D'abord, ce sont des productions porcines, laitières aussi qui sont implantées depuis longtemps. Il y a une certaine habitude. On remarque ici, même au Québec, lorsque ça fait longtemps qu'il y a de la production porcine, les gens ont appris peut-être, en tout cas ils sont plus tolérants aux productions animales.

340 On a remarqué aussi un dialogue extrêmement ouvert entre les producteurs et la population. Il y a beaucoup de transparence et d'ouverture de la part des Danois producteurs agricoles, beaucoup de dépliants informatifs. Ce qu'on a remarqué aussi, c'est qu'il y a énormément d'agriculteurs bénévoles qui acceptent aisément de faire des entrevues ou de faire des conférences avec la population.

345 Au niveau de l'éducation, beaucoup d'éducation au niveau de l'école. Les Danois sont très proches, les producteurs, les organisations sont très proches des écoles. Il y a même pour les adolescents 14-15 ans, des jeux de rôle où ils deviennent agriculteurs. Ils doivent acheter des fermes. Ils comprennent comment ça fonctionne. Et, leurs conseillers, ce sont des agriculteurs qu'ils obtiennent par téléphone.

350 C'est aussi une structure très centralisée au Danemark. Ce n'est pas dispersé comme on a aux États-Unis ou au Canada. C'est une coopérative. C'est un syndicat ou deux, mais c'est très centralisé. Alors, il y a une unité de message certainement de la part des producteurs agricoles.

355 La population semble tolérante également parce que c'est important au niveau économique pour le Danemark, l'agriculture. 9 % de toutes les exportations qu'ils font, c'est des exportations agricoles. Ça aide aussi, quand le plus gros employeur du Danemark, c'est les abattoirs. Il y a une forte présence coopérative, absence de multinationale.

360 Ça veut dire qu'une coopérative, le fonctionnement fait en sorte que c'est assez démocratique mais il y a beaucoup de richesses qui reviennent à la communauté. Ça ne s'en va pas dans les paradis fiscaux en Floride, mettons, et ça fait en sorte que la population tolère facilement que ce soit une organisation coopérative.

365 Un autre phénomène important pour expliquer la tolérance aussi, la dimension des fermes. Ce sont des fermes familiales, difficiles à définir, mais une idée de ferme familiale relativement petite aussi, avec des dimensions restreintes.

370 Beaucoup de civisme et de discrétion de la part des producteurs danois. Les rampes basses où l'enfouissement va être obligatoire dès l'an prochain. Mais, même cette année et les années passées, la pratique courante veut qu'on épande le fumier par des rampes basses et qu'on l'enterre au mois de juillet et au mois d'août aussi. L'épandage est interdit certaines journées, dimanche, les vacances, les jours fériés.

375 Ce qui est remarquable aussi, c'est que les fermes danoises sont extrêmement  
discrètes. Il n'y a pas de pancarte de ferme. Ce qu'on voit beaucoup, c'est discret. On voit la  
maison. Et, s'il y a moyen de mettre la ferme dans un trou, ils la mettent dans un trou. Les  
fermes sont discrètes et entourées d'arbres beaucoup, aussi. On protège le paysage et point de  
vue. C'est interdit d'avoir des bâtiments plus hauts que 10 mètres. Et, jamais au Danemark, on  
380 a l'impression d'être à côté de 25 000 fermes de porcs. Jamais.

Au niveau de l'ingénierie aussi, ils ont misé beaucoup sur les odeurs, la réduction des  
odeurs. Donc, ils ont travaillé sur l'ingénierie des bâtiments. Ils ont des systèmes d'évacuation  
en \*V+ qui fait moins d'odeur. Je n'irai pas dans les détails. Ils ont du traitement à l'ozone aussi  
385 de l'air vicié qui vient de la porcherie. Il y a des cheminées de ventilation à la hauteur des  
basses. Ce n'est pas des extractions basses.

Ici, au Québec, on a environ peut-être un tiers de nos fermes, c'est extraction basse,  
c'est-à-dire qu'on va remplacer l'air pur, l'air vicié au niveau du lisier, alors qu'eux vont le faire un  
390 petit peu plus haut, ça fait moins d'odeur. Il y a des toitures ajourées, aussi, avec des filtres  
biologiques.

La fosse à lisier, il y a du liquide beaucoup au Danemark, il y en a sur solide aussi,  
mais il y a du lisier beaucoup. La fosse à lisier, donc, est obligatoire. Il n'y a pas de toit, sauf  
395 qu'ils mettent de la paille, à peu près 15 pouces de paille sur la fosse, qui fait en sorte qu'il n'y a  
pas beaucoup d'odeur qui sort de la fosse.

Les structures de ferme, maintenant. Je vous disais tantôt que ce sont des fermes à  
dimension familiale. La loi est sévère au Danemark. 500 unités animales par site, et le même  
400 exploitant ne peut être propriétaire de plus de trois sites. Jamais plus. C'est interdit par la loi.

Il y a beaucoup de complicité entre le syndicalisme, la coopération et le gouvernement.  
Ils ont des lois, ils s'accommodent pas mal, de sorte que 500 unités animales, ça correspond à  
ce qu'on appelle chez nous une mégaporcherie, un 6 000 à 7 000 porcs à peu près par année,  
405 500 unités animales, quand on considère la manière qu'ils calculent chez eux.

La propriété du sol est obligatoire. Il n'y a pas de production sans sol au Danemark. 1.4  
unité animale par hectare. En deçà de 250 unités animales, environ 3 000 porcs, 3 500 porcs,  
le producteur doit détenir au moins 50 % de la terre en sa propre propriété; le reste, il peut le  
410 louer. Au-delà de 250, la propriété est obligatoire.

Ce qui est aussi remarquable, les Danois craignent beaucoup la mainmise de leur sol,  
de leur territoire par des multinationales. Alors, ce qu'ils font, c'est qu'ils rendent obligatoire le  
certificat professionnel d'agriculteur. Un spéculateur ne peut pas acheter de terre au Danemark  
415 s'il n'est pas agriculteur. C'est impossible. Et, dès que vous achetez 30 hectares et plus, vous  
devez avoir le certificat vert, la carte verte.

420 Et, pour l'avoir, le certificat professionnel, ça prend une scolarité générale de 9 années, les 9 années qu'ils appellent du primaire au Danemark, 18 mois d'études spécialisées en agriculture et 2 ans de stage. La plupart des Danois vont faire un stage à l'étranger. On en reçoit beaucoup au Canada, pas au Québec, au Canada parce que l'anglais est valorisé au Danemark. Tous les enfants sont pratiquement bilingues, maintenant.

425 Selon la loi aussi, aucune meunerie, qu'elle soit coopérative ou privée, ne peut exploiter ou posséder des fermes.

430 Les pratiques agronomiques, maintenant. En 1985, le trouble avec la population, s'ils en ont eu une bonne crise, c'est en 1984-85, où là ils ont fait beaucoup d'efforts pour réduire les odeurs et faire des bonnes pratiques agronomiques. Mais, en 85, il y avait 15 millions de porcs au Danemark et 15 % du lisier était récupéré pour les besoins de la ferme. Le reste était comme entreposé, épandu, mais sans vraiment avec une action précise pour la plante.

435 En 2002, il y 23 millions de porcs, je disais tantôt, 70 % du lisier est récupéré pour les besoins de la plante. Ils ont fait énormément d'efforts agronomiques pour aller chercher les éléments fertilisants du lisier. Évidemment, quand tu fais ça, les odeurs augmentent beaucoup. Alors, ce qu'ils ont fait en même temps qu'ils ont fait les pratiques agronomiques, ils se sont occupés énormément des odeurs. Le fait qu'il n'y ait pas beaucoup d'odeur, on ne sent pas d'odeur beaucoup autour des bâtiments lorsqu'ils épandent aussi, ça fait en sorte que la population est tolérante aussi.

440 En 1985, 90 % des épandages se faisaient l'automne. Maintenant, c'est 65 %, ça se fait au printemps. Alors, c'est vraiment pour les plantes, à ce moment-là. Couvert végétal obligatoire à 65 % l'hiver.

445 Le traitement des lisiers. La grande question qu'on se posait, étant donné qu'on a parlé pas mal avec les gens là-bas, puis le président surtout du conseil danois, comment ça se fait qu'avec 23 millions de porcs, vous n'avez pas de technologie de traitement de fumier? Alors, ils nous ont répondu que les technologies étaient trop coûteuses pour des fermes de petite dimension. C'est une question de survie.

450 S'ils obligeaient les fermes à avoir le traitement, avec la grosseur des fermes qu'ils ont, ça serait impossible. Ils seraient obligés de grossir et ça, ils ne veulent pas. Alors, ils jouent beaucoup plus sur la partie pratiques agronomiques que la pratique du traitement.

455 Ils considèrent que ça va prendre 5 à 10 ans avant d'avoir vraiment une technologie adéquate. Il y a à peu près 50 fermes sur les 55 000 au Danemark avec des systèmes de traitement. Il y a des expériences pilotes: biogaz, décanteurs, centrifuges. Alors, ils sont très peu avancés dans la question des traitements. Ils font des expériences, mais par rapport à la Bretagne qu'on va voir dans quelques secondes, ils sont très peu avancés.

460

La stratégie danoise. Donc, c'est ça qui nous intéressait le plus, parce qu'on est une coopérative aussi. Qu'est-ce qu'ils font comme stratégie? Ils veulent augmenter leur production et assurer la croissance. Ils sont en train de construire le plus gros abattoir au monde, capacité peut-être de 12 à 13 millions de porcs par année. Ça, c'est gros là. Et, ils veulent faire 3 à 5 millions de plus de porcs d'ici 5 ans.

Ils misent sur l'exportation, évidemment. Ce sont de féroces compétiteurs. Ils vendent des côtelettes à Saint-Hubert puis ils sont compétitifs avec nous autres. Ils vendent aussi sur les marchés américains. Ils vendent en Bretagne aussi, on va le voir tantôt. Ils misent sur des coûts de production très bas. Ils veulent demeurer concurrentiels. Comme je disais tantôt, peu de traitement technique mais beaucoup de bonnes pratiques agronomiques et de bonne cohabitation aussi avec la population.

Ils misent également – et ça, ça nous a intéressés hautement et vivement – sur l'agriculture dite démocratique: ferme familiale autonome, mise en marché collective, 95 % des abattages se font par des coopératives. Il y a de la participation des producteurs aux décisions et aux résultats économiques.

Il y a des revenus décents pour les agriculteurs. On s'interrogeait comment ça se fait qu'une ferme de 2 000, 2 500 porcs, 3 000 porcs, les producteurs, les familles peuvent vivre. Ils vivent en Europe en tout cas. On a demandé où ce qu'ils prenaient leurs vacances. En Europe, il y a une mentalité aussi de prendre des vacances quand on est en agriculture, ce qui n'est pas le cas chez nous. Ils vont faire du ski en montagne, mais pas au Danemark, évidemment ils n'en ont pas.

Le soutien est discret de l'État. Ce n'est pas des subventions directes mais ils en ont. Ils en ont parce que le traitement des eaux des abattoirs se fait par les municipalités et gratuitement. Ils ont reçu en cadeau, à un moment donné, un abattoir complet de 125 M\$ de l'État, un cadeau de l'État. Il y a des choses qui se font au Danemark, bien discrètement. Ce n'est pas des subventions directes parce qu'ils sont sur le marché d'exportation beaucoup.

La Bretagne, par contre, c'est une autre façon de voir les choses. Ce qui nous intéressait dans le voyage, c'est: quelles sont les stratégies que vous utilisez pour faire face aux critiques de la population et comment vous les rassurez, aussi. Alors, la Bretagne, c'est une autre façon de voir les choses, évidemment.

Eux autres, ils ont 12 millions de porcs produits annuellement. Une concentration élevée. Faible territoire. Une saturation des sols qui est là depuis longtemps. Les normes sont sur le nitrate. Comme au Danemark, c'est sur le nitrate. La raison, au Danemark, le nitrate plutôt que le phosphore, c'est que le phosphore, s'il n'y a pas d'érosion de sol, ça reste. C'est comme un réservoir. Ça ne bouge pas beaucoup. Alors, ils n'ont jamais pensé beaucoup au phosphore. Mais c'est sur le nitrate parce que ça joue sur la santé.

505 Il y a un moratoire sur la production porcine depuis 1994 en Bretagne. La population est méfiante et les médias sont assez agressifs, aussi.

510 Les gestes concrets, ils en ont posé: interdiction d'épandage les jours fériés, les fins de semaine, l'automne et l'hiver. Enfouissement obligatoire des lisiers épandus en juillet et août. Distance d'épandage aussi pour les habitations, cours d'eau, les puits d'eau potable. Il y a des registres, comme nous autres, comme monsieur Trudelle vient d'expliquer, des plans de fertilisation obligatoires. Et ils ont une taxe spéciale, redevance pollution, qu'on n'a pas chez nous, qui n'existe pas non plus au Danemark. Et, selon ce que tu fais à la ferme, selon l'ingénierie que tu as, les pratiques que tu utilises, la taxe monte ou descend.

515 Au Danemark, évidemment parce qu'ils sont pris, ils ne peuvent pas faire de croissance, le traitement complet est obligatoire s'ils veulent continuer dans la production porcine. C'est une question de survie.

520 Et, notre coopérative soeur là-bas s'appelle Cooperl, qui est la plus grosse là-bas, qui est une coopérative de producteurs de porcs bretons, coopérative qui est en santé financière, aucune dette, résultats annuels intéressants. Ils ne paient pas d'impôt. Les coopératives là-bas ne paient pas d'impôt, ce qui n'est pas le cas chez nous. Et, ils ont fait des investissements massifs en environnement, vraiment massifs et très importants.

525 D'abord, leur plan, c'est de mettre des stations de traitement à la ferme. Alors, la première station qu'ils ont mise, ça s'appelle une station Denitral, en passant, en 1991. Il y a cinq ou six technologies différentes qu'ils utilisent. Souvent, ils se mettent deux, trois fermes regroupées pour faire une station parce que ça coûte énormément cher.

530 En 2002, il y avait 132 stations pour 161 exploitations. Ce n'est pas beaucoup 161, mais ils commencent. Ils prévoient en mettre 75 autres d'ici 2004.

535 Un exemple de station qu'ils utilisent à la ferme, on a appelé ça une station Denitral, c'est un investissement initial de 750 000 \$. Et les gens chez nous qui faisaient partie du voyage, qui connaissaient ça l'ingénierie, avec l'hiver qu'on a, une station comme ça coûterait à peu près 1 M\$ chez nous à installer pour une ferme mettons de 7 à 8 000 porcs, 9 000 porcs par année. Le coût par porc d'opération, après ça, c'est 4,50 \$.

540 Une fois que le traitement est fait à la ferme, il y a des résidus, il y a des boues qui sont amenées à l'usine qui s'appelle CEDEV, que la coopérative a bâtie. Ça a coûté 35 M\$. Ils font le traitement des eaux usées de l'abattoir, parce qu'ils ont l'abattoir de porcs, eux autres aussi Cooperl, ils font le séchage des boues des stations Denitral qui viennent des producteurs – les 75 stations que je vous parlais – l'incinération des déchets d'abattoir. Et aussi, ils prennent d'autres entreprises, parce qu'il faut que ce soit rentable, cette station-là, donc ils importent un peu de déchets d'un peu partout et ils brûlent les déchets. Ils font de la production de vapeur pour l'abattoir, pour leur propre abattoir et séchage. Donc, c'est recyclé.

545

550 En plus de ça, ils font la mise en marché. Quand ils ne brûlent pas tout, ils peuvent se servir de la matière organique du lisier avec FERTIVAL qui est une autre grosse usine qu'ils ont bâtie. Alors, ça, ça transforme les boues de CEDEV en engrais granulés. Ça ne sent rien. C'est des petits granules.

555 Ils exportent donc les engrais organiques en dehors des zones de surplus. C'est très dispendieux et ce n'est pas accessible pour les producteurs de grandes cultures, en passant. C'est certifié ISO 14001 et traçabilité des intrants. Ils savent exactement que le granule vient de la ferme numéro 6, vient de la ferme numéro 9. Ils ont été obligés de faire ça pour donner de la valeur à l'engrais parce que personne en voulait, ça coûtait trop cher. Et, le marché de ceux qui achètent ça, ce sont des horticulteurs et des vignobles particulièrement. Mais les autres n'ont pas les moyens.

560 Alors, c'est à la phase naissante, ce n'est pas rentable du tout, ils perdent beaucoup d'argent avec ça, mais ils misent sur le fait que cette technologie-là va se développer et qu'elle va être moins dispendieuse.

565 Alors, la situation de l'industrie en Bretagne, le moratoire n'est toujours pas levé depuis 1994. Le prix du porc est à la baisse au niveau mondial, tout le monde le sait, donc le moral est pas mal dans les talons des Bretons. Il y a non-croissance du secteur. Les technologies sont coûteuses. Je vous disais que les Danois sont intelligents quand même, ils vont concurrencer les Bretons sur leur propre terrain et, actuellement, c'est les Danois qui gagnent au niveau de la mise en marché. Et, les Bretons, avec tout ce qui s'est passé dans leur industrie, ne sont plus compétitifs sur les marchés extérieurs. Ils se sont sortis du marché extérieur, même s'ils étaient là il y a une dizaine d'années.

575 Ailleurs, en Europe, on n'a pas visité malheureusement ces pays-là. Ce qu'on sait, c'est que l'Espagne est en croissance et ce sont des filières dites d'intégrateurs, des grands complexes qui se développent beaucoup en Espagne. C'est en progression. C'est une grosse production en Espagne. En Allemagne aussi. L'Allemagne, c'est le pays le plus grand producteur de porcs en Europe.

580 En Hollande, étant donné la petitesse du pays, je dirais aussi la disponibilité d'autres productions – si tu quittes le porc, tu peux faire d'autre chose parce que les terres valent tellement cher, puis on peut faire d'autre chose – il y a eu une réduction de production en Hollande. Et, le gouvernement est intervenu en rachetant, disons, des quotas de production des producteurs. Je n'ai pas beaucoup de détails mais c'est ce qu'on a su. Alors, la stratégie hollandaise, ça a été de se retirer des marchés et c'est le gouvernement qui paye pour permettre aux producteurs de sortir décemment.

590 Alors, en conclusion, je me permettrai juste de dire à la Commission qu'il est important que le Québec, dans sa réflexion sur la production porcine, sur les préoccupations légitimes de la population aussi, de choisir la bonne stratégie. On a des propos contradictoires.



Il y a deux ans, on était à un Sommet des décideurs où ils disaient: \*Produisez. Exportez. Doublez+. On a connu l'autosuffisance aussi, la période d'autosuffisance avec Jean Garon. Et, le message là-dedans, la bonne stratégie, c'est de choisir aussi le bon message. Qu'est-ce qu'on veut pour les producteurs, que les producteurs fassent? Ils sont assez bons à répondre à des mandats nationaux. Mais à répondre à des mandats contradictoires, c'est très difficile. L'importance aussi du soutien de l'État, c'est non seulement au niveau financier, mais aussi du mandat, comme je le mentionnais.

Et, je terminerais en disant l'importance aussi de mettre les agriculteurs à contribution. Ce sont des gens actuellement qui ont le moral dans les talons, mais ils sont prêts à travailler. Ils l'ont montré à deux occasions, deux grands mandats: l'autosuffisance, en 76, qu'ils ont accomplie vingt ans après, en 77, on devenait exportateur net au Québec. Et l'autre grand mandat, ça a été la conquête des marchés, ils l'ont accomplie aussi, ils ont exporté partout dans le monde.

Peut-être un troisième mandat, ça sera gardien de l'environnement. Mais ça sera au gouvernement du Québec puis à la population de nous dire quel est le prochain mandat. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Lafleur.

Maintenant, c'est la présentation de madame Renée Bergeron, qui va nous parler de bien-être animal. En fait, les tendances.

**Mme RENÉE BERGERON :**

Merci beaucoup. On m'a demandé de venir vous parler de bien-être animal qui peut être perçu comme une nouvelle tendance en production porcine, dans le sens que c'est une préoccupation croissante au sein de notre société et au sein d'autres sociétés.

Avant de commencer ma présentation, il faudrait que j'essaie d'éliminer certains mythes par rapport au bien-être animal. On me demande souvent qu'est-ce que je fais dans la vie. Je leur dis que je travaille pour le bien-être animal et les gens ne savent pas vraiment c'est quoi.

Est-ce que c'est un thème à la mode? Je dirais que non. Ce n'est pas qu'un simple thème à la mode, c'est vraiment une préoccupation des gens de la société. Il y a des pays qui ont fait des lois, des règlements pour offrir de meilleures conditions aux animaux. Donc, je ne crois pas que ce soit une mode passagère et je dirais même que c'est un phénomène qui va nous rejoindre de plus en plus.

Est-ce que le bien-être, c'est quelque chose qui est réservé aux extrémistes ou aux activistes, comme on les appelle? Je dirais que la plupart des gens qui travaillent dans le domaine ne sont pas des extrémistes. J'en suis la preuve vivante. Je suis agronome, je

travaille dans une faculté d'agriculture. Je suis pour la production animale, et je veux travailler pour les producteurs et essayer d'améliorer les conditions des animaux, tout en restant dans un contexte de production. Il ne faut pas oublier qu'il faut être capable de produire.

640 Est-ce que c'est une entrave à la production? Bon, je viens un peu d'y répondre. Non. Le bien-être, ce n'est pas quelque chose qui doit nécessairement coûter beaucoup plus cher à l'industrie. Au contraire. On peut penser, on a des évidences qui nous suggèrent que si on améliore le bien-être des animaux, ces derniers vont être plus productifs. La relation n'est pas toujours aussi directe que ça, mais il y a certainement une relation. Les bons producteurs qui  
645 prennent bien soin de leurs animaux ont généralement de meilleures performances. Donc, je veux que vous voyiez le bien-être animal comme quelque chose de positif.

Maintenant, je vais vous dire qu'est-ce que c'est exactement le bien-être animal. Bien, c'est, en fait, une conception bien évidente. Il faut donner aux animaux une alimentation  
650 adéquate. Il faut s'assurer que leur logement soit confortable. Il faut leur offrir un environnement sain, pas seulement exempt de pathogène, il faut que l'air qu'ils respirent soit adéquat, qu'ils ne trempent pas dans leurs excréments. Donc, il faut travailler toute la question environnementale. Il faut leur offrir les soins appropriés, donc des soins médicaux appropriés lorsqu'ils sont  
malades et toutes les techniques de régie qu'on utilise sont importantes.

655 Il faut aussi essayer de satisfaire les besoins comportementaux. Bon, ça, c'est quelque chose qui est habituellement un peu controversé dans le domaine du bien-être, vous devinez.

660 Qu'est-ce que c'est que ça, un besoin comportemental? Bien, un besoin comportemental, c'est un besoin naturel que l'animal aurait. Il ne faut pas oublier que ce sont des êtres sensibles, qui ont des besoins, comme nous, les humains, comme les chiens, comme les chats et puis qu'autant que possible, il faudrait essayer de satisfaire ces besoins-là.

665 Vous devinez que ce n'est pas évident de savoir quels sont leurs besoins et jusqu'à quel point ils souffrent si les besoins ne sont pas satisfaits. Mais, je dois vous dire qu'il y a beaucoup de recherche qui a été faite dans ce sens-là et qu'on est beaucoup plus avancé qu'il y a 20 ans en cette matière.

670 Bien-être, ça veut aussi dire réduction du stress et de la souffrance des animaux. Ça, je pense que tout le monde est capable de voir le lien entre bien-être et stress, d'autant plus qu'on sait que le stress, c'est quelque chose qui peut nuire au système immunitaire et qui peut nuire à la santé des animaux ultimement.

675 Alors, j'espère que je vous ai dressé un portrait du bien-être, parce que c'est de ce bien-être-là que je vais parler. Je ne veux pas essayer d'avoir un propos abolitionniste par rapport à la production porcine.

Est-ce qu'on peut mesurer ça, le bien-être? Bien sûr qu'on peut mesurer le bien-être. Moi, je suis une chercheuse et je travaille dans ce domaine-là et je vous assure que je ne fais

680 pas que penser. Je prends des mesures. Alors, la science nous fournit des indices qui nous  
permettent d'évaluer le degré de bien-être. Qu'est-ce qu'on regarde lorsqu'on veut évaluer le  
bien-être? On peut regarder le comportement. On regarde comment les animaux se  
comportent. Est-ce que c'est normal? Est-ce que c'est anormal? Est-ce que ça nous indique  
que l'animal est malade ou qu'il ne se sent pas bien?

685 On peut aussi regarder la physiologie de l'animal. On peut prendre des prises de sang.  
On peut mesurer le rythme cardiaque. Il y a toute une panoplie d'indices physiologiques qui vont  
nous permettre de savoir si l'animal est stressé ou non, s'il se sent bien ou non.

690 On peut regarder la santé, l'état de santé de l'animal. Tout à l'heure, je vous ai fait un  
lien entre le stress, la maladie. Un animal qui est dans un mauvais état de bien-être a plus de  
chances d'être malade. Donc, la santé va nous indiquer si, oui ou non, le bien-être est  
adéquat.

695 Et, enfin, critère qui est souvent utilisé en production, c'est celui de la productivité.  
Alors, un animal dans un état de bien-être, généralement va être plus productif.

Mais la science, c'est beau, ça nous donne des indices qui nous permettent d'évaluer le  
bien-être, mais ça ne nous donne pas toutes les réponses en ce qui concerne les pratiques  
700 acceptables et les pratiques moins acceptables.

On me demandait récemment, on me posait la question: pourquoi se fait-il que la  
science n'est pas capable de nous dire, à coup sûr, si telle ou telle pratique est acceptable ou  
non?

705 En fait, c'est la société qui, à partir des chiffres que la science nous fournit, va devoir  
prendre la décision. Est-ce que, sachant que tel ou tel système est meilleur qu'un autre au  
niveau du bien-être, est-ce qu'on décide de faire le pas et de l'offrir à l'animal? Le bien-être, ce  
n'est pas seulement une question scientifique, c'est une question d'éthique aussi. Qu'est-ce  
710 qu'on veut offrir à nos animaux? Jusqu'où on veut aller dans le développement de ce domaine-  
là?

Bon, alors, je vais vous parler un peu de ce qui se passe dans les autres pays parce  
qu'il y a eu beaucoup de développement en matière de bien-être ailleurs dans le monde. Et, ces  
715 développements-là commencent à nous influencer beaucoup, ici, en Amérique du Nord. Ça fait  
quelques années où la pression s'est faite sentir. Alors, je vais comparer un peu la situation  
européenne avec la situation américaine, en considérant l'Amérique comme l'Amérique du Nord.  
J'aurais peut-être dû marquer: situation en Amérique du Nord.

720 En Europe, on dit que la préoccupation pour le bien-être, elle est bien établie. Ça fait  
longtemps. Vous savez, les Britanniques, entre autres, sont un peu des pionniers dans le  
domaine du bien-être. Ils sont très près de leurs animaux. Et, ça fait des années qu'ils parlent  
de bien-être, qu'ils en discutent. Et puis, ce sont les Européens qui ont été aussi des pionniers

725 dans le domaine de la législation. Et, leur législation évolue rapidement et il y a des normes qui sont plus sévères que ce qui se fait ici.

730 Mais, parallèlement à la législation, il y a toute une autre série de programmes, si on veut, qui vont venir dicter des normes de bien-être. Ces programmes-là, je leur ai donné l'appellation de programmes assurance-qualité. C'est un terme générique que je vais utiliser pour les qualifier et puis je vous expliquerai un petit peu plus loin, je vous donnerai des exemples de programmes assurance-qualité.

735 La situation en Amérique du Nord est différente. Je dirais que la préoccupation, ici, elle est croissante. On commence à en entendre parler. Ça fait à peu près cinq ans, quatre ans qu'on en entend réellement parler. Il y a très peu de législation en cette matière. En fait, on n'a pas de loi détaillée ici, ni au Canada, ni aux États-Unis, qui dicte la façon dont les animaux doivent être traités.

740 On a des codes de pratiques ici au Canada, dont vous êtes peut-être au courant, mais ces codes de pratiques n'ont pas force de loi et ils sont d'application volontaire, du moins ici au Québec.

745 Mais ce qu'on s'aperçoit, c'est qu'il y a de plus en plus -- on a noté l'apparition de programmes assurance-qualité particulièrement aux États-Unis, puis ça commence ici un peu au Québec. Et, bon, je vous disais que la situation, le mouvement évoluait rapidement et je pense que ces programmes assurance-qualité là vont être de plus en plus présents, ici au Québec et au Canada, dans l'ensemble.

750 Je vais reprendre l'aspect législation. Je vais en parler en premier. Ensuite, je vais parler des programmes assurance-qualité.

755 En Europe, la législation prend différentes formes. Il y a d'abord des lois anti-cruauté, mais les dispositions sont peu nombreuses et, généralement, c'est des choses assez vagues. On ne doit pas faire souffrir un animal inutilement. Ça ne nous dira pas exactement de quelle façon les animaux doivent être traités.

760 On a, par contre, des lois à caractère très détaillé, je vais vous en montrer des exemples tout à l'heure. Et, je parle d'Europe, mais je dois vous dire que pour l'objet de la présentation, je vais surtout parler des directives de l'Union européenne, plutôt que des lois qui sont spécifiques à chaque pays. Ça va simplifier de beaucoup l'exercice. En Europe, il y a aussi des codes de pratiques pour les différents pays.

765 On fait un parallèle. En Amérique du Nord, nous avons des lois anti-cruauté. On en a une au Canada. Un peu comme la loi européenne, elle est très vague. Ça ne nous donne pas exactement quelles pratiques sont acceptables ou non. Pas de loi à caractère détaillé, je l'ai dit tout à l'heure, et on a des codes de pratiques.

770 Les programmes assurance-qualité, qu'est-ce que j'entends par ça? Bien, un programme d'assurance-qualité, ce n'est pas quelque chose qui émane de l'activité législative d'un État. C'est un programme – je vous donne l'exemple de la Grande-Bretagne parce qu'il y a plusieurs programmes qui sont nés, qui sont issus de la Grande-Bretagne – on a d'abord des programmes qu'on qualifie de Farm Assurance, donc, une assurance ferme, je n'ai pas vraiment de traduction française.

775 C'est un programme qui est développé par les détaillants et les producteurs, et l'objectif, c'est de gagner la confiance des consommateurs. C'est de donner, finalement, l'assurance aux consommateurs que le produit offert a été produit dans telles, telles, telles conditions qui seront respectueuses du bien-être. Évidemment, je parle des programmes d'assurance-qualité ici qui ont un volet bien-être, parce que l'assurance-qualité peut toucher d'autre chose, comme la  
780 salubrité par exemple.

Il y a un programme très fameux, je dirais, en Grande-Bretagne, qui a eu beaucoup de répercussion ici en Amérique du Nord. Vous en avez peut-être déjà entendu parler, c'est le programme Freedom Food, qui a été développé par la Société protectrice des animaux en  
785 Grande-Bretagne, et ce programme-là a fondé ses normes sur les principes des cinq libertés.

Je vais vous montrer à l'instant les principes, parce que j'ai besoin de vous les montrer pour que vous compreniez le concept de Freedom Food. Ça vient d'où, ça, liberté. Qu'est-ce que la liberté vient faire là-dedans.  
790

Lorsqu'on regarde les cinq libertés, on voit qu'on parle ici que les animaux doivent être libres de la soif, de la faim, de la malnutrition. Ils doivent être libres d'inconfort, libres de douleurs, de blessures, de maladie. Libres de la peur et de toute autre souffrance mentale – pas facile à définir – et ils doivent être aussi libres d'exprimer les comportements normaux et naturels de son espèce.  
795

Alors, ce sont les principes de base du programme Freedom Food. Et, comme je vous ai dit, on a des programmes maintenant qui se développent en Amérique et qui ont été inspirés du fameux programme Freedom Food.  
800

Par exemple, il y a aux États-Unis un programme qui s'appelle Free Farmed Food et qui reprend plusieurs éléments du fameux programme britannique.

805 On a aussi un programme au Canada, qui est le programme Freedom Farmed, qui a été développé, lui, à la Société protectrice des animaux en Colombie-Britannique. Je vais vous dire tout de suite que c'est un programme assez récent, qui est dans sa phase embryonnaire, si on veut, puis qu'il n'y a pas beaucoup de production porcine en Colombie-Britannique, donc il n'y a pas vraiment d'impact en production porcine à l'heure actuelle.

810 Évidemment, leur intention, des gens de Freedom Farmed, c'est d'éventuellement étendre ce programme-là à l'ensemble du Canada, mais je crois que ça va prendre encore quelques années avant que ça se fasse.

815 Une chose très, très intéressante, c'est que récemment, les grandes chaînes de restaurants américaines – je n'essaie pas de faire de publicité pour personne mais je dois parler quand même de McDonald et de Burger King qui ont été des pionniers dans le domaine – ont développé des programmes que j'appelle assurance-qualité avec un volet bien-être. Et, ces programmes-là avaient pour but d'assurer aux consommateurs de Big Mac et, dans le cas du porc, ça serait les saucisses et le bacon qu'ils mettent dans les déjeuners, d'assurer le  
820 consommateur que ces aliments-là ont été produits dans le respect du bien-être des animaux.

Si vous connaissez un petit peu l'historique du développement de ces programmes-là, il y a eu une poursuite. McDonald a été poursuivi en 1997, si je ne m'abuse, et il a été accusé entre autres choses d'être cruel envers les animaux, de détruire la couche d'ozone, de détruire  
825 la forêt amazonienne, bon, en tout cas de tous les vices. Donc, un petit peu en réaction à cette poursuite-là, ils ont développé les fameux programmes en question. Je n'essaie pas d'enlever les bonnes intentions de McDonald, mais je crois que c'était avant tout une décision corporative pour réussir à rester sur le marché.

830 Il y a aussi d'autres initiatives de l'industrie. Je ne veux pas entrer dans les détails, je veux simplement vous présenter les programmes principaux. Je mentionne FMI, NCCR. Ça, c'est le Food Marketing Institute, puis le National Counsel of Chain Restaurants. Donc, ce sont des regroupements de détaillants alimentaires et aussi des regroupements de chaînes de restaurants qui, suite à la démarche de McDonald, de Burger King et d'autres chaînes de  
835 restaurants, ont décidé de développer des critères de bien-être qui vont s'étendre à toute l'industrie, finalement. Donc, ça, c'est en développement ces programmes-là. Je connais des scientifiques qui sont en train de travailler avec les chaînes de restaurants ou avec NCCR pour développer les critères.

840 Je vais revenir à la législation pour vous présenter les normes comme telles. Je vous ai présenté les programmes ou les pressions, si on veut. Maintenant, je vais vous donner de façon plus spécifique les normes qu'on retrouve dans la Directive de l'Union européenne, pour que vous ayez une idée du type de normes. Puis vous allez voir que la majorité de ces normes-là sont assez bien respectées au Québec. C'est surprenant. Plus on creuse dans la législation,  
845 plus on se rend compte à quel point nos producteurs font bien les choses. Évidemment, il y a des exceptions mais, en général, la note bien-être est assez bonne.

Si on regarde au niveau de la formation de la main-d'oeuvre, en Europe, on demande que les producteurs aient des aptitudes et des connaissances appropriées, un peu comme il se  
850 fait au Danemark. Mais vous voyez qu'ils restent très vagues dans leur Directive. C'est quoi une connaissance appropriée? On ne donne pas de niveau d'équivalence en termes d'années scolaires.

855 L'inspection des animaux. On demande que les animaux qui exigent des soins particuliers en termes de bien-être soient inspectés au moins deux fois par jour. Je pense qu'il y a plusieurs producteurs qui ont des maternités vont faire au moins ça, sinon plus. Donc, c'est assez minime comme exigence.

860 On demande des inspections des locaux, des équipements, au moins une fois par jour, particulièrement pour les équipements qui sont critiques, entre autres la ventilation. Il faut aussi prévoir des systèmes de remplacement. Je pense que tout bon producteur va avoir ces systèmes de remplacement et va s'assurer du fonctionnement de son équipement.

865 Pour ce qui est des animaux malades, on suggère de prodiguer des soins adéquats et d'isoler les animaux, au besoin. Encore une fois, il n'y a pas beaucoup de problèmes ici par rapport aux animaux malades.

870 Soins particuliers. Sous cette rubrique, on retrouve les traitements contre les parasites, le lavage des truies que plusieurs producteurs vont faire avant le transfert dans les cages de mise-bas. Donc, ça ne représente pas un problème particulier, non plus.

875 On parle de tenue de registre. Écrire les traitements médicaux, nombre d'animaux morts. Bon, il y a peut-être des faiblesses ici, mais je suis convaincue qu'avec certains programmes qui se développent présentement, les programmes HACCP à la ferme, tout ça, ça va devenir de plus en plus fait de façon routinière.

880 Si on regarde au niveau des conditions d'ambiance, température, humidité, poussières, gaz, la Directive européenne dit que les conditions ne doivent pas nuire aux animaux. Bon, ce n'est pas très spécifique. On ne donne pas de ppm de matières nuisibles, ni rien. Je pense que dans l'ensemble, ici aussi, on offre des bonnes conditions à nos animaux de façon générale.

885 Clarté, noirceur. On demande que les animaux ne soient ni toujours à l'obscurité, ni toujours dans une clarté constante. Il n'y a pas beaucoup de littérature scientifique sur les besoins des animaux en termes de clarté et de noirceur. C'est un petit peu difficile à juger, juger la validité de cette Directive.

890 Pour ce qui est des matériaux de construction, je pense qu'on n'a pas de problème ici au Québec par rapport à la Directive. On dit que les matériaux doivent être faciles à laver, ne pas causer de blessure. Je pense que ça, ce n'est pas un problème.

895 Si on regarde du côté de l'alimentation, de l'abreuvement, on dit que l'eau et les aliments doivent être sains, en quantité suffisante pour satisfaire les besoins nutritionnels et maintenir la santé. On sait qu'il y a eu beaucoup, beaucoup d'efforts ici pour justement définir les besoins nutritionnels, développer des moulées qui sont adéquates pour tous les stades de production. Je pense qu'on s'en tire assez bien à ce niveau-là.

Gestion des groupes. On demande que des mesures soient prises pour minimiser l'agression, pour minimiser les mélanges. Je pense qu'on connaît assez bien maintenant le comportement des animaux pour savoir comment faire.

900

Enrichissement de l'environnement. Ça, c'est quelque chose d'assez intéressant. Les Européens demandent que les animaux aient accès en permanence à des matériaux qui vont permettre au porc de fouiller et de manipuler.

905

On sait que les porcs, ceux qui ont travaillé avec cet animal savent que c'est un animal qui aime beaucoup fouiller, mettre son nez partout, manipuler, mâchouiller. Et, cette tendance naturelle que le porc a va expliquer beaucoup les comportements qu'on juge anormaux. Il va se mettre à mâcher la queue des congénères, mâcher les oreilles. C'est pour essayer de satisfaire ce fameux besoin.

910

Et, les Européens prétendent que si on leur offre des matériaux pour fouiller, manipuler, on réduit ces fameux comportements indésirables. Donc, ce n'est pas en soi une mauvaise recommandation. Il suffirait maintenant d'essayer d'identifier quels sont les matériaux adéquats qu'on pourrait utiliser à grande échelle, ici.

915

Là, je vais parler un peu des normes pour les porcelets. En Europe, on demande à ce que le sevrage ne soit pas fait avant 21 à 28 jours, sauf si le bien-être est compromis. Ici, au Québec, on a plusieurs éleveurs qui font ce qu'on appelle du sevrage hâtif, entre 14 et 18 jours. Et, le but du sevrage hâtif, c'est de briser le cycle de certaines maladies. Donc, si on utilise ça comme argument, on est conforme avec la Directive; par contre, les Européens ne le font pas de façon systématique. Alors, il y aurait peut-être lieu de s'interroger là-dessus.

920

Pour ce qui est de la coupe des dents et de la coupe de la queue que l'on fait de façon systématique sur les porcelets, en Europe, c'est permis avant 7 jours d'âge. Nos pratiques sont conformes parce que ça se fait presque toujours dans les quelques jours suivant la mise-bas. Par contre, une différence entre les Européens et nous, c'est que nous le faisons de façon systématique, alors que les Européens, eux, ne doivent le faire que lorsqu'il y a des problèmes de caudophagie, par exemple, de mâchonnement de la queue, déjà présents dans l'élevage.

925

Pour ce qui est de la castration, en Europe, elle est permise sans anesthésie, de la même façon qu'on le fait ici au Québec, en autant que ce soit fait avant 7 jours d'âge. Et, la plupart des porcelets ici vont être castrés dans ce délai.

930

Pour ce qui est des truies, cochettes et verrats, il y a des normes ici qui sont un petit peu plus controversées. Pas en ce qui concerne la truie en lactation, parce que lorsqu'on regarde la Directive européenne, on se rend compte que ce qu'on demande, c'est un espace suffisant, des dispositifs de protection des porcelets. Donc, ici, il n'y a pas vraiment de problème de ce côté-là.

935



940            Là où le bât blesse, c'est au niveau de la contention des truies en gestation. Vous avez peut-être entendu parler de cette directive particulière. À partir de janvier 2003, donc dans quelques mois, toutes les nouvelles constructions en Europe vont devoir offrir un logement en groupe aux truies en gestation et ce, à partir de la quatrième semaine de gestation. Et, en 2013, cette règle va s'appliquer à tous les bâtiments.

945            Quand je vous dis que c'est la pratique probablement la plus controversée, c'est qu'il y a des avantages et des inconvénients à la contention des truies en gestation. Et, chose certaine, on n'est pas prêt, ici au Québec, à faire une telle recommandation aux producteurs, tout simplement parce qu'on n'a pas testé les systèmes alternatifs, puis on ne peut pas se lancer dans un système alternatif sans être certain qu'on va vraiment satisfaire le bien-être des animaux. Ce n'est pas tout de les laisser libres, il faut quand même s'assurer qu'on contrôle l'alimentation et qu'on contrôle les agressions.

950            Donc, je vous en parle parce que je pense que c'est un sujet qui va revenir beaucoup dans les pressions pour le bien-être animal. C'est vraiment un domaine controversé.

955            Pour ce qui est de la contention des verrats, la Directive dit que les verrats doivent être capables de se retourner. Ici, ils sont généralement gardés en parquet. Donc, il n'y a pas de problème.

960            Quelle est la portée des normes européennes? J'ai fait une comparaison entre l'Europe puis le Québec. Pourquoi j'ai fait ça? Parce que, finalement, les lois et les règlements en Europe ne s'appliquent qu'en Europe. C'est tout à fait logique. Les exigences plus sévères en Europe n'affectent pas directement les producteurs québécois.

965            Un pays membre de l'Organisation mondiale du commerce ne pourrait pas arriver et dire: \*J'interdis l'importation sur mon territoire d'un produit animal parce qu'il n'a pas été produit dans des conditions de bien-être que je juge acceptables.+ Mais, ça, c'est la situation pour l'instant. Sans entrer dans les détails, je veux simplement mentionner que la situation évolue rapidement et ça ne veut pas dire que si les pays ne peuvent pas le faire maintenant, ils ne pourront pas le faire plus tard.

970            Ces normes ont quand même une importance, parce que les programmes d'assurance-qualité dont je vais parler s'inspirent beaucoup des normes de la Directive européenne. Quand on regarde Freedom Food, Free Farmed, Freedom Farmed, leurs exigences ressemblent à celles de l'Union européenne. Par contre, il y a certaines normes qui sont plus sévères que celles de l'Union européenne. J'ai donné deux exemples ici: les cages de lactation sont interdites par Free Farmed. Puis on demande aussi d'offrir une aire de repos propre et confortable, qui va être couverte de litière. Donc, vous voyez, c'est des petits détails un petit peu plus sévères. Mais, généralement, ces programmes-là reflètent bien la Directive européenne.

980            Est-ce que j'ai encore du temps?

985 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y encore pour quelques minutes.

990 **Mme RENÉE BERGERON :**

990

Je n'en ai pas pour longtemps. Pour ce qui est d'autres normes dictées par les programmes assurance-qualité, si on regarde McDonald et Burger King, pour l'instant, en production porcine, ils ont seulement des normes pour l'abattage, puis c'est les normes de l'American Meat Institute. Les normes pour la production, ce qui touche vraiment le producteur, sont en développement.

995

1000

Ce que je dois mentionner, c'est qu'il y a de la collaboration entre ces compagnies et les scientifiques. Ce n'est pas quelque chose qui va être dicté simplement par la compagnie, ils ont des experts qui leur donnent l'information scientifique. Donc, c'est un processus quand même assez sérieux.

1005

C'est un peu le même processus pour FMI et NCCR. Les normes sont en développement et, mon opinion personnelle, je pense que ces normes-là risquent d'être quand même assez similaires à celles que l'on retrouve dans le code de pratiques canadien. Il va possiblement y avoir une influence de la Directive européenne mais, dans un avenir rapproché, je pense qu'on va s'en tenir aux pratiques assez courantes parce que, sinon, ces compagnies-là vont mettre tout le monde -- je veux dire, la production ne sera plus possible.

1010

Pour ce qui est de la portée des programmes assurance-qualité, ce sont des programmes, pour l'instant, entièrement volontaires. Il y a des systèmes d'audit. Ça, c'est important de le mentionner. C'est-à-dire que le producteur qui adhère à un programme assurance-qualité bien-être, qui veut fournir un McDonald, va devoir s'attendre à être inspecté. Parce qu'il faut qu'il y ait une vérification qui se fasse.

1015

Certains producteurs pourraient perdre un acheteur important s'ils ne se conforment pas au programme en question. Donc, ces programmes-là, à mon avis, ont un pouvoir considérable de changer, d'améliorer le bien-être des animaux et je crois que les pressions pour améliorer le bien-être animal, du moins ici au Canada, proviendront vraisemblablement de l'industrie privée et de ces fameux programmes assurance-qualité.

1020

1025

En conclusion, donc, je vous ai dit que la législation européenne avait connu un essor important. Même chose pour ce qui est des programmes assurance-qualité. Je vous ai montré que plusieurs des pratiques québécoises étaient déjà conformes avec les normes sévères de la Directive européenne, mais qu'il faut quand même rester vigilant, parce que le secteur porcin risque de subir les pressions pour changer certaines pratiques. Je vous remercie beaucoup de votre patience.

**LA PRÉSIDENTE :**

1030           Merci beaucoup, madame Bergeron.

Alors, comme je vous l'avais mentionné, je vais demander à mes collègues commissaires, d'abord, d'intervenir, d'échanger avec les conférenciers. Monsieur Marquis d'abord.

1035

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1040           Merci, madame la présidente. J'avais une question pour monsieur Trudelle. Vous avez, dans votre exposé, parlé beaucoup, beaucoup du bilan phosphore et je me demande si ça signifie qu'on oublie le bilan azote ou si on le tient encore en préoccupation en quelque part.

**M. MARC TRUDELLE :**

1045           Oui. En fait, le bilan phosphore actuellement, c'est un élément qui est dans le règlement, dans le nouveau REA. Donc, oui, on va parler beaucoup de phosphore. Mais, par contre, le plan de fertilisation, le PAEF, lui, considère tous les autres éléments. Donc, à ce moment-là, l'azote, phosphore, potassium, pH du sol, acidité, ce n'est pas oublié dans le PAEF.

1050           Donc, l'agronome doit s'assurer d'avoir des recommandations de tous les éléments fertilisants. Mais dans le PAEF, il y a une extraction particulière qui touche le phosphore. Donc, c'est un élément sur lequel on attache un peu plus d'importance actuellement et on demande un diagnostic complémentaire du PAEF.

1055           **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

D'accord. Ça, c'est une exigence. Mais ça veut dire que quand même, il y a toujours des exigences à rencontrer au niveau de l'azote.

1060           **M. MARC TRUDELLE :**

1065           Oui, oui, oui. Il n'y a pas d'oubli ou il n'y a pas d'abandon. On parle toujours d'avoir tous les éléments nutritifs. Donc, azote, phosphore et potassium. Ce sont toujours les éléments qui sont inclus dans le plan de fertilisation. Sauf que, effectivement, il y a un bilan phosphore particulier pour l'élément phosphore.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1070           Merci. Si vous me permettez, j'aurais une petite question pour monsieur Lafleur. Vraiment une petite question. C'est que vous avez parlé au Danemark que les producteurs ne

peuvent pas être propriétaires de meunerie. Est-ce que ça signifie qu'aucun producteur a sa petite meunerie à la ferme?

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

1075

Non. C'est l'inverse. Une meunerie ne peut pas posséder une ferme.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1080

Alors, je reprends la question. Une meunerie ne peut pas posséder une ferme, mais une meunerie, qu'est-ce que ça veut dire? Ce n'est pas la petite meunerie à la ferme.

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

1085

Non, non, non. C'est une meunerie coopérative.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1090

La grande entreprise.

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

1095

Au Danemark, on parle de meunerie coopérative. Il y a des meuneries d'alimentation animale et celles-là ne peuvent pas posséder des fermes, à leur compte.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1100

C'est mes questions, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais?

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1105

Je vais revenir un peu sur la question de l'azote et du phosphore à monsieur Trudelle. Donc, en Europe, comme on l'a vu, pour estimer si une exploitation ou une région est en surplus ou non, on considère le facteur azote. Ici, pendant un certain temps aussi, pour estimer si une région était en surplus ou une ferme, on considérait le facteur azote mais, à un moment donné, on a passé au facteur phosphore comme élément limitatif.

1110

Pourriez-vous nous expliquer en gros qu'est-ce qui a motivé cette évolution-là, et presque une sous-question, alors on a passé de l'azote au phosphore et l'autre élément majeur,

1115 c'est la potasse. Pourriez-vous nous dire aussi pourquoi, pour des amateurs comme nous, pourquoi ce n'est pas, à un moment donné, le phosphore qui est un élément limitatif.

**M. MARC TRUELLE :**

1120 C'est de vulgariser assez brièvement. En fait, effectivement, les premières évaluations pour les zones en surplus concernaient l'azote. Donc, les premières années, on parlait d'unité animale. Une unité animale, c'était 4.67 porcs, c'était une vache. Puis on avait une capacité de réception à l'azote pour des terres en culture. Si je prends le maïs-grain, on avait droit à 4.13 unités animales par hectare. Donc, on avait droit à 4.13 vaches par hectare.

1125 Graduellement, avec les années, la problématique phosphore s'est développée. Avec les années, on a vu des problèmes d'eutrophisation de cours d'eau. Donc, l'eutrophisation, c'est la présence d'algues dans les cours d'eau de façon plus importante. Donc, graduellement, on a vu que nos cours d'eau avaient une prolifération d'algues. Donc, la norme phosphore s'est établie graduellement.

1130 Et, peut-être ce qui est important, c'est qu'au niveau des plantes, les plantes ont besoin de beaucoup moins de phosphore que d'azote. Donc, c'est sûr qu'en allant vers une norme phosphore, on venait limiter les apports d'azote d'une certaine façon, pour les fumiers et les lisiers. On complétait la différence avec des engrais minéraux.

1135 Mais c'est sûr qu'au niveau fumier et lisier, considérant la norme phosphore, il fallait mettre beaucoup moins de fumier et lisier pour une superficie donnée sur une ferme.

1140 Donc, on s'est rendu compte avec le temps qu'on prenait beaucoup plus de superficie en culture si on va vers une norme phosphore. Donc, au niveau de la problématique, c'est évident que quand on contrôle le phosphore, on contrôle d'une certaine façon l'azote par les déjections animales.

1145 Puis pour votre question potassium, actuellement, le potassium n'est pas réglementé. Par contre, comme on expliquait tout à l'heure, dans les plans de fertilisation, on tient toujours compte de l'azote, du phosphore et du potassium. Puis il y a des besoins différents par culture en fonction de chaque élément. Et, le plan de fertilisation finalement, c'est de balancer, de s'assurer que l'élément phosphore soit comblé.

1150 Le problème qu'on a, c'est toujours avec les déjections animales. C'est que ce n'est pas facile d'équilibrer les besoins des cultures avec un fumier. On ne contrôle pas la concentration d'éléments dans le fumier. Donc, on a mis une limite au niveau du phosphore et si on manque d'éléments fertilisants, soit en azote ou en potassium, on les comble, à ce moment-là, par des engrais minéraux.

1155

Donc, la problématique, c'est de vraiment être capable de gérer les fumiers avec une certaine limite qui est le phosphore actuellement. Et, les besoins seront comblés différemment. Mais c'est sûr qu'on va avoir besoin de plus de superficie dans ces situations-là en général.

1160 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

1165 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Monsieur Trudelle, ça coûte combien un PAEF?

**M. MARC TRUELLE :**

1170 Actuellement, c'est sûr qu'il y a un montant actuellement qui circulait au niveau du milieu, qui était de 500 \$, c'était une adhésion à un club agroenvironnemental. Sauf qu'on se rend compte avec le temps et avec l'évolution du travail que ce prix-là finalement ne reflète pas exactement la quantité d'ouvrage qui est exigée, si je peux dire, au niveau de la rigueur et de la qualité. Donc, c'est pour ça qu'on va vers un mandat. Donc, un mandat va nous préciser l'effort  
1175 qu'il y a à effectuer au niveau de la préparation du document.

C'est évident que si vous avez un lieu d'élevage avec pas de sol et que cette personne-là a deux ou trois receveurs, c'est bien sûr que c'est une envergure qui est différente d'une entreprise laitière qui possède toutes ses terres.

1180

Donc, évidemment, c'est pour ça qu'au début, dans la première diapositive, on parlait de mandat. Le mandat est extrêmement important pour vraiment assurer la préparation du document et que l'agronome puisse avoir finalement aussi un plan de travail qui va être juste et raisonnable. Et, là, à ce moment-là, le prix sera fixé en conditions du travail qu'il a à effectuer.

1185

Ça va évoluer. Ça va évoluer beaucoup dans les prochaines années. C'est un travail qui est de plus en plus exigeant et là, avec les bilans phosphore aussi, ça demande de plus en plus d'informations. Et, il y a toute la partie suivi du PAEF aussi, qui est maintenant exigée de l'agronome. Donc, c'est sûr que le mandat va se préciser, le mandat va prendre une certaine envergure et le prix va être en conséquence.

1190

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1195 Vous parlez de justification de dépassement. Au fond, le PAEF a une espèce de pouvoir de recommandation, si j'ai bien compris, qui est donné au producteur et, tout à coup, dans la pratique, bon, il n'est pas applicable pour X, Y raisons, ou il n'est pas appliqué pour X, Y raisons – il est peut-être applicable – et vous parlez dans votre suivi de justification de dépassement. Qui parle à qui pour la justification de dépassement?

1200 **M. MARC TRUDELLE :**

En fait, l'agronome a à préparer son PAEF. Il y a une raison qui permet de dépasser les abaques en phosphore. De la façon dont les tableaux ou les abaques étaient construits, c'était sur le rendement. La limite, c'était un rendement d'environ 9 à 10 tonnes de maïs-grain, si je prends un exemple, à l'hectare. S'il y a des rendements supplémentaires et que le producteur agricole a des preuves au niveau de l'assurance agricole, c'est sûr qu'à ce moment-là, on peut dépasser le dépôt maximum parce que les rendements sont plus élevés.

1205  
1210 C'est la justification actuellement. C'est la seule justification qui permet à un agronome de dépasser les abaques.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1215 Alors, la décision est prise par l'agronome à partir de la présentation d'une preuve de rendement accru de la part de l'agriculteur.

**M. MARC TRUDELLE :**

1220 En fait, la responsabilité, c'est l'agronome. On responsabilise beaucoup l'agronome actuellement. C'est lui qui a à s'assurer que les rendements qui sont, en fait, déclarés sur l'entreprise, soient réels. Et, à ce moment-là, lui peut justifier un dépassement des abaques.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1225 Vous avez dit après que cela est déposé. Le résultat est déposé au ministère de l'Environnement. Est-ce que j'ai compris ça dans votre exposé?

**M. MARC TRUDELLE :**

1230 Pour le dépassement des abaques?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1235 Non. Pour le résultat. J'ai cru comprendre de l'ensemble du résultat de l'année. Qu'est-ce qui est déposé au ministère de l'Environnement?

**M. MARC TRUDELLE :**

1240 Pour le PAEF, actuellement, s'il y a une demande de certificat d'autorisation, oui, on doit déposer un PAEF. Si c'est des plus petits projets, en termes d'augmentation de phosphore sur l'entreprise agricole, à ce moment-là, on n'a pas nécessairement à déposer un PAEF au ministère de l'Environnement. Par contre, chaque producteur agricole, chaque exploitant de parcelle et même chaque propriétaire de parcelle doit avoir un PAEF en sa possession.

1245

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, qu'est-ce qui arrive si le producteur ne suit pas le PAEF?



**M. MARC TRUDELLE :**

1250

Ça, effectivement, dans la réglementation actuelle, il y a un suivi, et le suivi, c'est effectivement de s'assurer que les épandages sont faits aux bons endroits. Il y aura des justifications s'il y a des différences.

1255

Effectivement, un PAEF souvent est produit avant la saison de culture. Donc, il peut y avoir des modifications de parcelles au niveau des cultures. On a prévu des cultures de maïs-grain et puis, là, pour différentes raisons, au printemps, il y a des changements en soya, il y a des parcelles qui vont changer de cette façon-là au niveau des cultures, c'est sûr que là, les recommandations à ce moment-là seront effectuées. Le producteur doit aviser l'agronome s'il y a des changements pour faire des corrections, à ce moment-là, au PAEF.

1260

Donc, c'est un processus continu. Ce qui est prévu le printemps va probablement être modifié en début de saison pour quelques parcelles et, durant la saison, il y aura aussi des ajustements. Et ça fait partie finalement du mandat. Le suivi est extrêmement important. Toute la crédibilité du PAEF repose sur le suivi, finalement.

1265

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1270

Je voudrais faire une petite comparaison. On a des problèmes sérieux dans le monde de la finance parce que les entreprises de contrôle n'ont pas tout à fait bien fait leur job en vérification. Qu'arrive-t-il, au fond, s'il y a un désaccord assez profond entre l'agronome et le producteur, et si l'agronome tient son bout, et ce qui risque au prochain PAEF de voir passer le PAEF à un compétiteur? Au fond, quelle est la liberté professionnelle de l'agronome dans une démarche de vérification?

1275

**M. MARC TRUDELLE :**

1280

En fait, l'agronome est responsable. C'est lui qui signe. C'est lui qui s'assure, dans le fond, des recommandations. C'est la responsabilité de l'agronome de faire son suivi et de s'assurer que les recommandations sont suivies. Ça peut aller à un compétiteur, effectivement. Mais la personne qui a signé, c'est sûr que c'est elle qui est responsable, et elle doit s'assurer de faire son suivi et de s'assurer que ses recommandations sont suivies. Donc, c'est au même titre qu'un comptable.

1285

Et, il y a tout un comité aussi au niveau de l'Ordre des agronomes pour l'inspection professionnelle, qui va s'assurer de la compétence aussi des agronomes. Donc, ça fait partie du processus d'inspection. Et, aussi, il y a tout un processus de formation.

1290

Donc, l'Ordre est engagé actuellement dans un processus important de formation. Donc, c'est vraiment de faire prendre conscience aux agronomes que la signature du document est extrêmement importante, au même titre que n'importe quel autre acte professionnel. C'est

un acte professionnel par la loi. Il y a une Loi des agronomes aussi qui stipule que ce professionnel-là a un code de déontologie.

1295           Donc, il y a vraiment des mécanismes actuellement qui font que l'agronome va devoir s'assurer que ce qui est marqué, ce qu'il marque, ce qu'il prépare, il doit le suivre, il doit s'assurer que c'est suivi. C'est lui qui est responsable.

**LA PRÉSIDENTE :**

1300           Mais si ce n'est pas suivi, qu'est-ce qui arrive?

**M. MARC TRUELLE :**

1305           En fait, c'est l'agronome. Lui, il a son plan de fertilisation. Lui, il suit l'entreprise. Si le producteur ne suit pas les recommandations, bon, effectivement, ça va être à ce moment-là le producteur qui va être fautif. L'agronome, lui, de par sa signature et de par son suivi, s'assure à ce moment-là que c'est fait.

1310           Si ce n'est pas fait, il y a, comme on disait, des justifications possibles dans quelques occasions. S'il y a des parcelles qui ont changé, c'est sûr que là c'est la justification acceptable. Mais si les doses sont doublées, si le fumier va à un endroit où ce n'était pas prévu par entente d'épandage, évidemment, l'agronome, lui, ne doit pas cautionner ces actes-là. Il doit s'assurer que c'est bien fait. Si ce ne l'est pas, il le justifie.

1315           Ça ne veut pas dire, parce que le fumier ne va pas tout à fait au même endroit que prévu, que ce n'est pas correct, mais il faut avoir le suivi. Il faut savoir où ça va. C'est ça qui est important. Et, si les cultures changent, on veut être avisé. Donc, il y a un lien qui doit se développer entre l'agriculteur et celui qui prépare le PAEF.

1320           **LA PRÉSIDENTE :**

          Mais, en bout de piste, s'il est démontré que l'agriculteur est fautif.

1325           **M. MARC TRUELLE :**

          C'est l'agriculteur qui est fautif, à ce moment-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1330           Mais qu'est-ce qui arrive? Est-ce qu'il y a une pénalité?

**M. MARC TRUELLE :**

1335           En fait, le ministère de l'Environnement a un contrôle à effectuer au niveau des  
entreprises. Donc, il va y avoir tout un programme de contrôle et de surveillance. Chaque  
entreprise va devoir avoir son PAEF et il va y avoir vérification. Donc, c'est sûr qu'il y a un  
mécanisme qui va s'établir entre le suivi des gens du ministère de l'Environnement. Au même  
titre que les registres d'épandage, ce n'est pas juste le PAEF non plus, tous les registres  
1340 d'épandage, c'est la même procédure.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1345           Et, une fois que c'est rendu au ministère de l'Environnement, c'est rendu public?

**M. MARC TRUELLE :**

          Pour le PAEF?

1350           **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

          C'est-à-dire, s'il y a irrégularité, l'agronome est obligé d'alerter le ministère de  
l'Environnement. Est-ce que c'est ça que je dois comprendre?

1355           **M. MARC TRUELLE :**

          En fait, l'agronome, finalement lui, ne doit pas cautionner les gestes qui ne sont pas  
légaux. Donc, c'est lui, à ce moment-là, qui a la responsabilité de s'assurer que c'est fait. Si ce  
n'est pas fait, à ce moment-là, et le ministère de l'Environnement vient contrôler, si l'agronome  
1360 a effectivement constaté que ce n'était pas l'endroit où ça devait aller, à ce moment-là, là, c'est  
le ministère de l'Environnement qui va sévir.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1365           Mais l'agronome n'alerte pas le ministère. Il faut que le ministère, par lui-même, fasse  
ses contrôles.

**M. MARC TRUELLE :**

1370           En fait, le ministère fait ses contrôles, mais l'agronome ne doit jamais cautionner les  
actes qui sont illégaux. Donc, c'est bien sûr que s'il y avait des endroits où le fumier devait  
s'épandre et que l'agronome est conscient qu'on a changé et qu'on n'a pas justifié, que ça  
n'apparaît nulle part, bien, là, les registres ne seront plus valides. Là, à ce moment-là, c'est un  
geste qui est illégal.

1375           **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

          Les PAEF sont confidentiels ou sont des documents publics?

1380 **M. MARC TRUELLE :**

Les PAEF sont confidentiels. Ça appartient à l'exploitant agricole. Au même titre qu'un rapport d'impôt.

1385 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1390

Alors, je vous propose une pause de quinze minutes. Je vous invite, ceux qui sont intéressés à poser des questions, à vous inscrire au registre et, au retour de la pause, on vous appellera dans l'ordre d'inscription.

1395 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LA PRÉSIDENTE :**

1400

J'ai plusieurs citoyens d'inscrits au registre. J'inviterais le premier, monsieur Claude Grégoire de Coalition citoyenne.

1405 Alors, je vous rappelle que, de préférence, je souhaiterais que vous ayez des questions qui se rapportent aux conférences de ce soir. Vous avez droit, à chacune de vos interventions, à deux questions, sans sous-question et sans préambule.

Monsieur Grégoire?

1410 **M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

1415 Bonsoir! Une question des PAEF et l'intrant, les analyses de sols en ce qui concerne premièrement la représentativité des échantillons, comment assurer cette qualité-là. Aussi, la précision des analyses de laboratoire, la reproductibilité, des précisions. D'abord, est-ce que c'est une inquiétude? Est-ce que c'est un aspect fragile de l'affaire, contestable? C'est quoi l'enjeu de cet élément-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1420 D'accord. Alors, monsieur Trudelle, est-ce que vous pourriez répondre à ces deux questions, finalement?

**M. MARC TRUELLE :**

1425 Pour ce qui est de votre question sur la -- en fait, ça rejoint l'échantillonnage un peu, si je comprends, des sols. La première étape d'un bon échantillonnage, c'est d'être effectivement représentatif. Ça demande une couverture complète du sol.

1430 Il y a un protocole actuellement qui existe. Donc, ce n'est pas des choses qui sont inexistantes. Pour un agronome, c'est facile d'obtenir l'information. On parle de plusieurs prélèvements, plusieurs sites d'échantillonnage.

1435 Évidemment, ça va varier avec les types de sol. Donc, c'est important de bien connaître aussi les sols de l'entreprise agricole. Un sol homogène va être échantillonné d'une façon. Si on se retrouve avec deux types de sols différents sur une même parcelle, il y aura, à ce moment-là, des prélèvements sur une pour un échantillon et d'autres prélèvements sur l'autre pour un autre échantillon. Donc, c'est important de bien connaître la nature aussi des sols sur l'entreprise agricole.

1440 Pour votre deuxième question au niveau des laboratoires, moi, je ne suis pas chimiste, mais c'est sûr qu'au niveau du Québec, actuellement, il y a plusieurs laboratoires accrédités. Je sais qu'il existe un contrôle interlaboratoires aussi entre les différents laboratoires. Donc, la variabilité, à mon avis, est beaucoup plus le résultat de la représentativité et de l'échantillonnage que des laboratoires.

1445 Au niveau du laboratoire, il y a un contrôle, comme je vous dis, qui existe. C'est un peu le même principe, si je peux dire, quand on analyse des fumiers. Évidemment, si vous avez une fosse à purin et puis que ça mesure 100 pieds de diamètre par 16 pieds de profond, on peut imaginer que la variabilité est énorme. Par contre, une fois que votre échantillon est rendu au  
1450 laboratoire, moi, ce n'est pas le laboratoire qui m'inquiète, c'est vraiment le protocole d'échantillonnage et la représentativité de l'échantillonnage au niveau de l'entreprise.

**M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

1455 Une question à la suite de ça. Votre niveau de confiance dans ça vient de quel...

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, s'il vous plaît, c'est à moi que vous adressez les questions.

1460

**M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

Excusez. Le niveau de confiance que vous avez dans cette représentativité-là et la précision, est-ce qu'elle est venue, exemple, de tests comparatifs entre laboratoires? J'imagine qu'il y a plus qu'un laboratoire qui s'occupe de ça. L'échantillon qui est analysé à deux différents laboratoires pour comparer les résultats, voir s'il y a concordance entre les résultats, ainsi de suite.

1465

**LA PRÉSIDENTE :**

1470

Est-ce que de façon générale, monsieur Trudelle, on fait affaires toujours avec le même laboratoire? Un agronome fait toujours affaires avec le même laboratoire ou s'il peut changer?

**M. MARC TRUELLE :**

1475

Il peut changer, oui, oui. En fait, il y a plusieurs laboratoires. Comme je vous disais, pour faire affaires avec un laboratoire, il faut que ce soit accrédité, et puis cette accréditation-là fait que le ministère de l'Agriculture a un laboratoire, je pourrais dire, témoin à Québec, à l'IRDA, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement à Sainte-Foy, au Complexe scientifique, et c'est eux qui ont la responsabilité de faire ce contrôle interlaboratoire entre les laboratoires.

1480

Donc, il y a des échantillons qui circulent entre les laboratoires et, comme je vous dis, la plus grande variabilité, c'est dans l'échantillonnage et la représentativité.

1485

**M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

Deuxième question.

**LA PRÉSIDENTE :**

1490

Oui?

**M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

1495

Au sujet de la conférence sur la Bretagne et le Danemark. J'aurais une question au sujet -- on se demandait le pourquoi qu'il y a une acceptabilité de l'industrie porcine au Danemark en rapport au Québec.

1500 D'abord, je voudrais demander, en ce qui concerne la situation géographique et  
climatique du Danemark, en l'occurrence au Danemark, en rapport au Québec, si on n'aurait  
pas des pistes d'explication en regardant, disons, la longueur de la saison végétative. On voit  
qu'ils dépensent beaucoup de fertilisants, 70 %. Est-ce que c'est la raison? Ils peuvent  
justement avoir des récoltes, une deuxième, troisième récolte qu'on ne peut pas ici. On a du  
1505 mal à épandre sur -- on épand sur du brun actuellement. Est-ce que ça pourrait, en effet, être  
une partie de la réponse?

**LA PRÉSIDENTE :**

1510 Monsieur Lafleur.

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

Merci. Effectivement, on a posé cette question-là. Le climat est un petit peu plus long,  
1515 la saison de végétation est un petit peu plus longue mais pas beaucoup. La sorte de plantes  
qu'ils utilisent, par exemple, est différente. Pas de maïs, pas de soya, beaucoup de blé,  
beaucoup d'orge, puis on s'excuse mais on n'a pas été capable d'avoir l'autre plante parce que  
ça se faisait en anglais, puis un peu par traduction, mais c'est des plantes qui sont autochtones  
au Danemark, qui fait en sorte que ces plantes-là sont consommatrices beaucoup de phosphore  
1520 ou d'azote. Alors, c'est plus par la gestion des plantes qu'on a trouvé qu'ils utilisaient plus leur  
fumier.

**M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

1525 C'est quelque chose, d'abord, qui ne serait peut-être pas possible ici, vu notre climat  
qui est peut-être plus rigoureux. Eux ont un climat qui est maritime, influencé beaucoup par leur  
situation.

**LA PRÉSIDENTE :**

1530 Est-ce que le climat est un facteur explicatif des écarts?

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

1535 Je ne suis pas assez spécialiste dans la culture des plantes pour répondre à cette  
question-là, franchement.

**M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

1540 Est-ce qu'ils importent l'alimentation, le bétail, ou ils la produisent toute sur place pour leurs 23 000 citoyens-porcins?

**LA PRÉSIDENTE :**

1545 Donc, votre question, c'est de savoir si leur consommation est exclusivement composée du porc qu'ils produisent. C'est ça? Pas d'importation.

**M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

1550 Que leurs porcs consomment entièrement, leur alimentation à eux.

**LA PRÉSIDENTE :**

1555 Ah! le porc. Des porcs. Si elle est produite sur place.

**M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

Ici, on a du maïs plein le...

1560 **M. CLAUDE LAFLEUR :**

Je comprends très bien la question. La question, c'est de savoir s'il y a une adéquation entre la consommation et la production. Je n'ai pas la réponse.

1565 **LA PRÉSIDENTE :**

Non?

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

1570 Non.

**M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

1575 Un petit commentaire, deux minutes. On faisait le rapport...

**LA PRÉSIDENTE :**

1580 Monsieur?



**M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

Oui?

1585 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez eu droit à vos deux questions. Je vous invite à vous réinscrire. Il y a d'autres citoyens qui ont des questions à poser.

1590 **M. CLAUDE GRÉGOIRE :**

Je suis encore en géographie, madame.

1595 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, je vous invite à vous réinscrire, s'il vous plaît. Je m'excuse, mais il y a d'autres citoyens qui ont tout aussi hâte que vous de poser des questions.

Monsieur Réjean Chouinard, citoyen de Saint-Basile-le-Grand.

1600

**M. RÉJEAN CHOUINARD :**

Bonsoir, madame la présidente!

1605 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

1610 **M. RÉJEAN CHOUINARD :**

Messieurs, les commissaires. J'ai une question un peu à la suite de ce que le monsieur vient de parler. Tout à l'heure, on parlait qu'il y avait question si on dépassait les quantités de phosphate. On parlait de 9 à 10 tonnes à l'hectare. Ça pouvait justifier un dépassement.

1615

Mais je ne vois pas pourquoi, dans ce cas-là, on fait des analyses de sols, puis que l'année suivante on ne pourrait pas voir s'il y en a eu du dépassement ou pas, si ça a augmenté. Pourquoi qu'on permettrait un dépassement, même s'il y a eu plus de rendement à l'hectare, mais il en est resté encore plus dans le sol. Je ne vois pas pourquoi qu'on prendrait juste une affaire vague plutôt, si vous avez une analyse à toutes les années.

1620

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Trudelle.

1625 **M. MARC TRUDELLE :**

En fait, bon, pour le dépassement des abaques ou des tableaux, comme vous dites, ça fonctionne avec les rendements. C'est évident qu'une plante qui a des rendements plus élevés que ce qui est prévu dans les tableaux, va prélever plus.

1630

Donc, le concept des abaques et des tableaux est fait sur une quantité d'éléments prélevés par une culture et, plus le rendement va être élevé, plus la plante va extraire. Donc, il y a un lien entre le rendement et l'extraction. Les abaques ou les tableaux étaient faits pour 9 tonnes. C'est sûr que quelqu'un qui a 10 ou 11 tonnes va prélever plus. Donc, oui, il y a un dépassement mais qui est justifié par une extraction supplémentaire.

1635

Par contre, c'est vrai, dans l'analyse de sol, et c'est de là l'importance du suivi et de la prise d'échantillons annuellement, pour s'assurer effectivement qu'on n'a pas une augmentation du phosphore. Et, d'ailleurs, on remarquait que l'évolution du phosphore dans le sol, c'est un suivi recommandé. Donc, on doit s'assurer annuellement ou assez rapidement qu'il n'y a pas augmentation importante.

1640

**M. RÉJEAN CHOUINARD :**

D'accord. L'autre question, c'est un peu aussi relié à la même chose. Concernant les coûts. Vous avez parlé que, bon, 500 \$, c'était un chiffre lancé, mais avec tout le travail qu'il y avait à faire pour l'analyse, ce n'était pas assez. Par contre, dans ces coûts-là, est-ce que vous tenez compte justement des analyses? Je sais qu'une analyse de fumier peut coûter jusqu'à 200 \$ pour une bouteille, une analyse. Alors, les autres analyses, ça va être combien pour le sol? Puis vous en faites combien à l'hectare?

1645

1650

**LA PRÉSIDENTE :**

En d'autres termes, le coût de 500 \$ dont vous avez parlé plus tôt, c'était le coût des honoraires, j'imagine? En tout cas, pouvez-vous préciser là-dessus.

1655

**M. MARC TRUDELLE :**

En fait, vous me donnez la chance de corriger un peu la façon dont je l'avais -- en fait, le producteur agricole, actuellement, quand il est membre d'une structure de club-conseil, il paye 500 \$. Le ministère de l'Agriculture donne un montant aussi de 500 \$ et il y a une entente UPA-MAPAQ – UPA, c'est l'Union des producteurs agricoles, et le ministère de l'Agriculture aussi X qui verse un autre 500 \$.

1660

1665           Donc, actuellement, le coût d'un PAEF, si on peut dire, dans une structure de club revient à 1 500 \$ et le producteur, lui, en paie 500 \$. C'était peut-être une petite précision qui n'avait pas été apportée tout à l'heure.

1670           Pour ce qui est des analyses de fumier, bon, si vous les acheminez actuellement dans les laboratoires que, moi, je connais, ça coûte environ 45 \$ à 50 \$, tout dépend, évidemment, de la quantité d'éléments que vous voulez analyser dans votre fumier. Mais si on parle d'une analyse standard, on tourne environ autour de 50 \$.

**LA PRÉSIDENTE :**

1675           50 \$ l'échantillon?

**M. MARC TRUELLE :**

1680           L'échantillon, oui, oui. 50 \$ l'échantillon. Si on parle d'analyse de sol, pour faire un PAEF, c'est environ une vingtaine de dollars par analyse.

1685           Combien ça en prend par hectare? Évidemment, comme on disait tout à l'heure, dépendamment de votre superficie, de l'homogénéité aussi de votre parcelle, ça va être assez variable. En fait, ce qui est important, c'est d'avoir une très bonne représentativité. Donc, ce n'est pas nécessairement le nombre d'échantillons par parcelle.

1690           Et, c'est pour ça que c'est extrêmement important d'au moins avoir une visite sur l'entreprise agricole avant de débiter le travail de PAEF. La visite et, aussi, il y a des cartes de sols qui existent actuellement. On a quand même une bonne idée de l'homogénéité des sols. Donc, ça va conditionner, à ce moment-là, le nombre d'échantillons par hectare. Ça va varier. C'est très variable.

**M. RÉJEAN CHOUINARD :**

1695           D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

1700           Ça va?

**M. RÉJEAN CHOUINARD :**

Ça va.

1705

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Oui, monsieur Beauchamp?

1710

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça va, mais ça ne répond pas à l'autre partie de la question de monsieur, à savoir le suivi. Dans la fonction d'analyse, si c'est assez bien, ça va. Mais la fonction suivi, c'est-à-dire que si quelqu'un a dépassé trois fois la mesure dans un coin de la terre et a été correct ailleurs, l'année suivante, quelle est la garantie? Est-ce qu'une seule analyse dans le cas d'un sol homogène, plan homogène, serait suffisante?

1715

**M. MARC TRUELLE :**

En fait, il faut comprendre. Quand on parle d'analyse, dans l'analyse, il y a – il faut peut-être l'expliquer un peu plus précisément – vous avez une partie de prélèvement. Donc, une superficie de supposons une dizaine d'hectares, vous avez plusieurs prélèvements. Ça peut être 15 à 20 prélèvements pour votre parcelle, surtout si elle est homogène. Et, de ces prélèvements-là, on peut faire un échantillon, comme on peut prendre 4, 5 prélèvements sur une parcelle et se faire un échantillon. Et on peut en faire 2 ou 3.

1720

1725

Ça va dépendre, comme je vous disais, de l'homogénéité, de la connaissance du terrain, de la connaissance des pratiques culturales de l'entreprise aussi. Et le suivi fait que, je dirais peut-être pas annuellement, le règlement demande à l'intérieur de 5 ans. Ça peut peut-être être long dans certaines occasions, on pense qu'aux alentours de 3 ans, 2-3 ans, ça nous donne un bon aperçu des recommandations et aussi si les recommandations sont suivies.

1730

Donc, votre enrichissement va être proportionnel au dépassement, finalement, des abaques.

1735

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Juste une petite vérification. Maintenant que je sais que ce n'est plus 500 \$ mais 1 500 \$ qui peut aller à l'agronome, je respire un peu mieux pour vous. Les analyses sont payées en plus ou bien si elles font partie du contrat que vous payez?

1740

**M. MARC TRUELLE :**

1745           Encore là, il y a beaucoup de variabilité. Actuellement, moi, de la façon dont je fonctionne, c'est que les analyses sont en sus du PAEF. Donc, le travail, l'honoraire professionnel, c'est une chose. L'acquisition des informations, c'est une autre chose.

**LA PRÉSIDENTE :**

1750

Merci.

Monsieur Maxime Laplante de l'Union paysanne. Bonsoir!

1755

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1760           Bonsoir! Ma première question s'adresserait à monsieur Trudelle. Pouvez-vous nous expliquer un peu comment se font les relevés par les plantes? Quel est le processus d'établissement des grilles, si le maïs prélève tant de phosphore par rapport au soya ou aux prairies. Et, est-ce que c'est déterminé pour une région en particulier ou si ça tient compte de toutes les régions géographiques du Québec, de toutes les conditions climatiques? Est-ce qu'il y a un modèle uniforme qui sert ensuite pour l'ensemble? Comment c'est établi?

**LA PRÉSIDENTE :**

1765

Monsieur Trudelle, la question est claire.

**M. MARC TRUELLE :**

1770

En fait, les abaques, actuellement, sont par types de culture. Donc, première variable, c'est le type, soit soya, maïs-grain, céréale, ou prairie.

Le deuxième facteur, c'est les rendements. Donc, on introduit une notion de rendement. Donc, là aussi, les prélèvements vont être différents selon les rendements.

1775

Effectivement, c'est des abaques provinciaux. C'est sûr qu'on n'a pas divisé par région. Par contre, en introduisant une notion de rendement, d'une certaine façon on vient quand même, je pourrais dire, prévoir un peu régionalement la disparité. Donc, c'est sûr qu'un maïs-grain dans le centre du Québec va peut-être donner moins de rendement qu'un maïs-grain dans la région de Saint-Hyacinthe et l'abaque tient compte des rendements. Et, on peut aussi varier les quantités de phosphore en fonction des rendements.

1780

Donc, d'une certaine façon, on a régionalisé les rendements maïs, effectivement, c'est une grille, c'est un règlement provincial. C'est une grille provinciale.

1785

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1790 Ma deuxième question serait pour madame Bergeron. Vous avez mentionné tout à l'heure qu'il était possible d'évaluer le bien-être animal en fonction de critères, entre autres, incluant la productivité. Est-ce que vous entendez par là une productivité par année, exemple: le nombre de porcelets par truie ou des trucs comme ça, ou productivité pour l'ensemble de toute la durée de vie de l'animal?

1795 Qu'est-ce qu'il en est actuellement au chapitre de la productivité pour toute la durée de vie de l'animal? Est-ce que c'est en augmentation, c'est en diminution? Est-ce qu'il y a quelques données là-dessus?

**Mme RENÉE BERGERON :**

1800 Ça serait par rapport à quel type d'animal? Est-ce qu'on parle d'une truie?

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1805 Le porc.

**Mme RENÉE BERGERON :**

Non, non, non, je sais.

1810 **LA PRÉSIDENTE :**

Toujours le porc.

**Mme RENÉE BERGERON :**

1815 Une truie? Un porc à l'engrais?

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1820 Une truie.

**Mme RENÉE BERGERON :**

1825 Une truie...

**M. MAXIME LAPLANTE :**

Allons-y pour une truie.

1830 **Mme RENÉE BERGERON :**

... qui aurait la durée de vie...

**M. MAXIME LAPLANTE :**

1835

La durée de vie du porc à l'engrais, on la connaît, elle.

**Mme RENÉE BERGERON :**

1840

Oui, c'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on parle de trois ans, trois ans et demi, c'est ça, la durée de vie d'une truie?

1845

**Mme RENÉE BERGERON :**

Peut-être un peu moins.

1850

**LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être un peu moins?

**Mme RENÉE BERGERON :**

1855

Je dois vous dire qu'il n'y a pas beaucoup de données à long terme sur la productivité des animaux, présentement, quand on parle de recherche sur le bien-être. C'est très, très rare qu'on retrouve des études qui vont suivre les animaux sur deux, trois ans.

1860

Le critère productivité va revenir surtout pour les porcs à l'engrais. Il y a eu beaucoup d'études où on a regardé les effets de la densité, par exemple. Une trop grande densité vis-à-vis la productivité. Pour les truies, en tout cas, je vous avoue qu'on reste un peu sur notre appétit lorsqu'on regarde ce critère-là.

1865

Pour être franche avec vous, le critère productivité, c'est un critère important mais, à lui seul, il ne veut pas dire grand-chose. Dans les études sur le bien-être, on va mettre surtout l'emphase sur le comportement. On va regarder les critères de santé, comme la santé des membres, la qualité des membres, les boiteries, les trucs comme ça. Productivité, bon,

1870 comme je vous dis, on a aussi des limites dans le temps. On ne peut pas faire des études. Souvent, on n'a pas le financement pour faire des études sur plusieurs années.

**LA PRÉSIDENTE :**

1875 Dites-moi, madame Bergeron, est-ce qu'on en a une étude au Québec du bien-être des porcs au Québec? Est-ce que ça existe?

**Mme RENÉE BERGERON :**

1880 Oui, ça existe. Il y a quatre chercheurs au Québec qui sont spécialisés sur le bien-être des animaux, dont deux font surtout du porc. Je suis un de ces chercheurs. J'ai une collègue à Lennoxville, Suzanne Robert, dont la spécialité est le bien-être du porcelet. Elle a travaillé aussi en collaboration avec moi sur le bien-être de la truie. On n'a pas étudié beaucoup l'aspect logement, mais c'est dans mes plans d'avenir de regarder l'aspect logement. On s'est surtout attardé sur la question de l'alimentation des truies et comportements anormaux des truies.

1885 Mais il y a effectivement de la recherche, mais les effectifs sont très peu nombreux. On n'est pas beaucoup de chercheurs et puis c'est difficile aussi d'avoir...

**LA PRÉSIDENTE :**

1890 Mais, est-ce qu'il y a des études de produits qui pourraient être déposées à la Commission?

**Mme RENÉE BERGERON :**

1895 Il y aurait certainement des articles scientifiques, oui, de résultats, oui, qui appuieraient certains aspects du bien-être. Mais, évidemment, un seul chercheur ou deux chercheurs ne peuvent pas couvrir tous les aspects du bien-être d'une truie. Il y a eu des milliers d'études à l'échelle mondiale sur le bien-être animal, ça, c'est très important.

1900 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais moi, je parle au Québec.

1905 **Mme RENÉE BERGERON :**

Au Québec, des études, oui. Je pourrais fournir quelques pièces.



**LA PRÉSIDENTE :**

1910

J'apprécierais. Merci.

Madame Marthe Daigle de l'Union paysanne.

1915

**Mme MARTHE DAIGLE :**

Bonsoir, madame la présidente!

**LA PRÉSIDENTE :**

1920

Bonsoir!

**Mme MARTHE DAIGLE :**

1925

Bonsoir, messieurs les commissaires! Moi, j'aurais une question. Je sais que dans la *Terre de chez nous*, il a été publié qu'il y avait une étude suisse qui disait que la castration du porc n'était pas nécessaire s'il était abattu avant six mois. Alors, j'aimerais savoir si au Québec il y a eu une étude de faite à ce sujet-là?

1930

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bergeron?

**Mme RENÉE BERGERON :**

1935

Réponse très simple: non.

**Mme MARTHE DAIGLE :**

1940

Non?

**Mme RENÉE BERGERON :**

1945

Il n'y a pas eu d'étude. Mais la raison pour laquelle on castré les animaux, c'est effectivement pour diminuer les odeurs dans la viande. Bon, je dis qu'il n'y a pas eu d'étude, il n'y a pas eu d'étude scientifique par des chercheurs dans le domaine du bien-être. Peut-être que les représentants des abattoirs pourraient vous donner des données sur l'incidence des odeurs.

1950

**LA PRÉSIDENTE :**

Du goût qui est imprégné dans la viande.

1955

**Mme RENÉE BERGERON :**

Oui, sur des animaux pas castrés.

1960

**Mme MARTHE DAIGLE :**

Le porc est abattu à quoi? À cinq mois et demi, six mois?

1965

**Mme RENÉE BERGERON :**

Oui, entre cinq et six mois.

1970

**Mme MARTHE DAIGLE :**

Ma deuxième question, moi, j'aimerais savoir concernant les épandages, c'est quoi le contrôle que le ministère de l'Environnement va faire? Fait ou va faire pour contrôler les épandages?

1975

**LA PRÉSIDENTE :**

Là, on n'a personne du ministère de l'Environnement. Est-ce qu'on peut retenir votre question? La semaine prochaine, à Sainte-Marie, on va parler des impacts sur l'eau, sur l'air, sur le sol.

1980

**Mme MARTHE DAIGLE :**

O.K.

1985

**LA PRÉSIDENTE :**

Puis le ministère de l'Environnement va être très présent la semaine prochaine.

1990

**Mme MARTHE DAIGLE :**

Parce que tout à l'heure, quand on a parlé avec monsieur des épandages, il ne pouvait pas nous dire exactement, non plus.

**LA PRÉSIDENTE :**

Non. Alors, on va essayer d'obtenir l'information la semaine prochaine.

1995

**Mme MARTHE DAIGLE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2000

Ça vous va?

**Mme MARTHE DAIGLE :**

2005

Oui. Au revoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2010

Parfait. Allez-vous être avec nous, la semaine prochaine?

**Mme MARTHE DAIGLE :**

Possiblement, oui.

2015

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

Madame Susan Nolan, Coalition citoyenne.

2020

**Mme SUSAN NOLAN :**

Bonsoir, madame la présidente!

**LA PRÉSIDENTE :**

2025

Bonsoir!

**Mme SUSAN NOLAN :**

2030

Bonsoir, messieurs les commissaires! Je n'ai pas de question à poser à propos d'aujourd'hui. Par contre, j'aurais deux rapports à vous remettre, qui adressent la santé et la production porcine. La raison pour laquelle j'aimerais vous les remettre aujourd'hui, c'est que je

me demandais s'il était possible que le public puisse les consulter avant les sessions de Joliette qui auront lieu dans deux semaines.

2035

**LA PRÉSIDENTE :**

Certainement. Ça sera déposé dans les centres de consultation la semaine prochaine. Quels sont les titres des documents que vous voulez déposer?

2040

**Mme SUSAN NOLAN :**

Le premier titre est en anglais. C'est *The Public Health Issues of North-Carolina's Hog Industry*.

2045

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2050

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, c'est publié dans quel...

**LA PRÉSIDENTE :**

2055

Oui. Qui est l'auteur?

**Mme SUSAN NOLAN :**

2060

By Melva Okrin, *Environmental Resource Programs, School of Public Health, The University of North-Carolina*, at Chapel Hill, January 1999. Pardonnez-moi que ce soit en anglais.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2065

Ce n'est pas grave.

**LA PRÉSIDENTE :**

2070

Et, le deuxième?

**Mme SUSAN NOLAN :**

2075 C'est *Les risques à la santé associés aux activités de production animale*. C'est un rapport scientifique du Comité de santé environnementale pour le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, juin 2000.

**LA PRÉSIDENTE :**

2080 D'accord. Alors, c'est bien sûr qu'avant de les déposer, on va s'assurer que ce n'est pas déjà déposé. Mais vous pourrez remettre vos documents à madame Suzanne Bouchard, à l'arrière.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2085 Dans le cas du deuxième, madame, il est déjà déposé. La Commission l'a déposé d'elle-même, oui.

**Mme SUSAN NOLAN :**

2090 Il est déjà déposé? Merveilleux.

**LA PRÉSIDENTE :**

2095 On va vérifier, mais en tout cas.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2100 S'il n'est pas déposé, on l'a. Mais c'est important que ce soit connu du public.

**Mme SUSAN NOLAN :**

2105 J'ai l'impression, oui. Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame.

Monsieur Louis Charest, conseiller municipal de Bécancour.

2110

**M. LOUIS CHAREST :**

Bonsoir!

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur!

2120 **M. LOUIS CHAREST :**

2125 C'est par rapport au PAEF. Il y a une réglementation sur les extincteurs qu'il faut qu'ils soient vérifiés à tous les tant de temps, puis il y a quelqu'un qui passe et il signe quand c'est correct. Tantôt, le monsieur a dit, c'était nébuleux un peu, ça devrait être vérifié aux trois ans. C'est supposé être aux cinq ans. Est-ce que le ministère oblige d'avoir un suivi à telle date et une signature de l'agronome, comme sur un *ticket* d'extincteur?

**M. MARC TRUELLE :**

2130 En fait, votre question touche probablement les analyses de sol, si je comprends bien. Ou vous parlez du PAEF dans sa globalité?

**LA PRÉSIDENTE :**

2135 C'est du respect du PAEF dont vous parlez?

**M. LOUIS CHAREST :**

2140 Est-ce que l'agronome est obligé de resigner au bout de trois ans ou cinq ans, de dire que c'est conforme à ce que c'était supposé, puis lui, à ce moment-là, il va être obligé de faire faire les analyses qu'il a besoin, etc.

**M. MARC TRUELLE :**

2145 En fait, la mise à jour et le suivi est annuel. Donc, c'est une mise à jour annuelle. Ce n'est pas aux trois ans ou aux cinq ans. Ce qui est aux trois ans -- en fait, dans la loi, ce sont les analyses de sol qui sont aux cinq ans. Mais un agronome, il n'y a rien qui l'empêche de suggérer ou de prendre des analyses avant cinq ans. Ça va être recommandé souvent dans la plupart des cas, surtout s'il y a dépassement des abaques. Mais il y a une mise à jour, il y a un suivi annuel.

2150 Donc, à chaque année, il y a un agronome qui va retourner sur l'entreprise et puis qui va s'assurer des doses d'épandage. Les registres d'épandage sont annuels, donc, ce n'est pas aux trois ans ou aux cinq ans. Donc, il y a un suivi systématique annuellement par l'agronome sur l'entreprise agricole.

2155 **M. LOUIS CHAREST :**

Puis il signe.

2160 **M. MARC TRUDELLE :**

Puis il signe.

2165 **M. LOUIS CHAREST :**

Puis ça, est-ce que ça coûte 1 500 \$ par année?

**M. MARC TRUDELLE :**

2170 En fait, le 1 500 \$ actuellement, ça va être en évolution. C'est sûr que les PAEF ont  
commencé dans cette approche-là mais c'est évident que, avec les années, les montants vont  
être ajustés en fonction du travail qui sera à effectuer et du suivi qui sera à faire. On comprend  
que chaque entreprise est différente. Il y a des plus petites entreprises, il y a des plus grosses  
entreprises. Donc, dans certaines occasions, le 500 \$ va être suffisant; dans d'autres  
2175 occasions, ça ne sera pas suffisant.

**M. LOUIS CHAREST :**

Ça, c'est le 500 \$ qui vire en 1 500 \$ ou c'est le 500 \$...

2180

**M. MARC TRUDELLE :**

Non, non. En fait, le producteur paie toujours 500 \$. Le programme actuellement, c'est  
500 \$ par le producteur, 500 \$ par le ministère de l'Agriculture et il y a un 500 \$ ministère de  
2185 l'Agriculture - UPA. Donc, il y a un montant de 1 500 \$ qui est, en fait, versé à une structure  
club pour que le producteur soit accompagné puis ait un suivi.

C'est sûr que ces montants-là, comme je vous disais, en fonction de l'envergure et de la  
responsabilité actuellement qui s'en vient -- d'ailleurs, la responsabilité a toujours été là. Sauf  
2190 que là, ça va devenir de plus en plus important. Le suivi est exigé. Donc, là aussi, il va y avoir  
un retour annuellement. Donc, c'est sûr que ces montants-là vont s'ajuster en fonction des  
mandats. Et, ça va aller avec la difficulté, avec la complexité de chaque entreprise.

**M. LOUIS CHAREST :**

2195

Mon autre question suit ça un petit peu. Là, on voit, l'agronome fonctionne avec le  
producteur. Ça a l'air pas si mal. L'Environnement, en arrière de ça, vous avez l'air à être un  
fabricant de PAEF là, de temps en temps est-ce qu'il va vous voir pour dire: \*Je prends mes  
analyses, puis ça fonctionne pas+ ou qu'est-ce qu'il fait, l'Environnement, dans tout ça?

2200

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez dire le ministère de l'Environnement?

2205 **M. LOUIS CHAREST :**

Le ministère de l'Environnement, il doit être là pour vous guetter, aussi, j'imagine?

2210 **LA PRÉSIDENTE :**

Quelle est la relation, en fait, qui s'établit entre le ministère de l'Environnement, l'agronome puis le producteur.

2215 **M. MARC TRUELLE :**

En fait, le ministère de l'Environnement a, par mandat, c'est lui légalement qui doit s'assurer du suivi; dans le sens qu'il doit retourner, il doit inspecter, il doit contrôler. Donc, ça, c'est un mandat du ministère de l'Environnement.

2220 Le mandat de l'agronome, lui, en parallèle, c'est de s'assurer que les recommandations sont suivies. De par sa signature, c'est lui qui engage sa responsabilité. Donc, c'est lui qui va devoir certifier, valider les informations. Et, le ministère de l'Environnement, lui, doit faire son aspect contrôle.

2225 Donc, effectivement, c'est un peu comme si vous conduisez sur la route, si vous vous faites arrêter et que vous avez des problèmes mécaniques, bien, vous allez voir votre garagiste. Mais la police, elle, elle ne répare pas votre auto, elle va vous donner un billet.

2230 **M. LOUIS CHAREST :**

Juste pour avoir un ordre de grandeur, vous avez l'air d'être un fabricant de PAEF là, l'Environnement, il guette-tu...

2235 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, c'est à moi que vous vous adressez.



**M. LOUIS CHAREST :**

2240 Est-ce que l'Environnement guette 1 PAEF sur 100, 1 sur 1 000, 1 sur 2 743 ou tous les PAEF?

**M. MARC TRUELLE :**

2245 En fait, il y a comme quelques procédures. Il y en a une, s'il y a des projets -- il y a des projets qui demandent des autorisations. Donc, quand on a un certificat d'autorisation, automatiquement, il y a un dépôt de PAEF au bureau du ministère, à l'analyste du ministère de l'Environnement.

2250 Dans d'autres situations, dans les plus petits projets d'augmentation, avec la nouvelle réglementation, il n'y a pas nécessairement de dépôt de PAEF à chaque occasion. Par contre, il y a un dépôt de bilan phosphore. Donc, on a quand même, au ministère de l'Environnement, un document qui est le bilan phosphore, qui vient donner une certaine indication sur la quantité de surplus ou d'équilibre ou de déficit de votre exploitation agricole.

2255

Pour ce qui est du programme de contrôle du ministère de l'Environnement, moi, je ne peux pas parler pour le ministère de l'Environnement. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement il y a des gens qui ont été engagés par le ministère de l'Environnement pour effectuer un suivi puis un contrôle. Donc, c'est sûr que dans les prochaines années, il va y avoir des inspections qui vont être réalisées sur les entreprises agricoles, et toutes les entreprises agricoles sont visées par la nouvelle réglementation.

2260

**LA PRÉSIDENTE :**

2265 C'est ce qu'avait annoncé le ministre Boisclair en déposant le nouveau Règlement.

**M. MARC TRUELLE :**

2270 C'est ça, oui. Mais je ne peux pas aller plus loin que ça.

2270

**M. LOUIS CHAREST :**

Ça fait que ça sous-entend qu'en 2001, ils en faisaient pas de contrôle.

2275

**M. MARC TRUELLE :**

Oui, ils ont toujours fait du contrôle. Là, il va être plus systématique.

**M. LOUIS CHAREST :**

2280

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

2285

Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2290

Juste une information qu'on peut vous donner, monsieur Charest. C'est qu'il y a quelques personnes du ministère de l'Environnement en arrière, elles surveillent pas mal ce soir.

**M. LOUIS CHAREST :**

2295

Oui. C'est parce que c'est certain que, moi, les personnes du ministère, elles m'ont dit: \*Vous devriez vous en engager à la Ville, du monde pour surveiller, pour faire des analyses.+ Mais là, j'ai dit: \*C'est pas notre rôle, ça. C'est le rôle du ministère de l'Environnement.+ C'est certain qu'ils ne disent pas toujours toute la même affaire, mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

2300

La semaine prochaine, lorsqu'on aura nos représentants du ministère de l'Environnement, on pourra leur poser les questions en ce sens.

**M. LOUIS CHAREST :**

2305

Merci, madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

2310

D'accord? Voir quelles sont les mesures qu'ils prennent et quelles sont celles qu'ils comptent prendre avec le nouveau Règlement.

Madame Carmen Labelle, s'il vous plaît, qui est professionnelle de la santé et citoyenne. Bonsoir!

2315

**Mme CARMEN LABELLE :**

2320

Bonsoir! Évidemment, ma question, ma préoccupation, elle est celle de la santé, en premier. D'abord, peut-être dire le propos. Le phosphore, moi, ce qui m'inquiète au niveau du phosphore, je vais prendre l'exemple de chez nous, parce qu'on a dit que les normes étaient provinciales. Chez nous, la rivière est pleine de phosphore. Il n'y en a pas beaucoup dans le

sol. Ça fait que les agronomes conseillent d'en mettre. Elle passe tout droit puis ça s'en va dans la rivière. Alors, ça devient bien inquiétant là.

2325 **LA PRÉSIDENTE :**

On y va avec votre question, s'il vous plaît.

2330 **Mme CARMEN LABELLE :**

Oui. O.K. On parlait tantôt du contrôle au niveau du phosphore. On parlait du contrôle au niveau du potassium, de l'azote. Est-ce qu'il y a d'autres analyses qui vont se faire au niveau du contenu du purin, au niveau des substances qu'il contient, comme les métaux comme le cadmium, comme le cuivre, les taux d'antibiotiques, les substances toxiques, les pathogènes que le ministère de la Santé dit qu'il n'y a même pas une usine de filtration qui est capable de filtrer ça, à moins d'être très, très sophistiquée. Alors, est-ce qu'il y a des analyses qui vont se faire?

2340 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Trudelle.

**M. MARC TRUDELLE :**

2345 En fait, je peux peut-être répondre en partie à votre question. Évidemment, je ne suis pas chimiste ou microbiologiste. Mais dans les analyses de fumier et de lisier, on peut avoir la plupart des éléments que vous avez mentionnés. Il s'agit de les faire au laboratoire. Évidemment, le coût d'analyse va être supérieur à 50 \$. On comprend bien qu'à 50 \$, on n'a pas toutes ces informations-là. Mais ce sont des choses qui peuvent être faites au laboratoire et, 2350 sur demande, c'est possible d'obtenir toutes ces informations-là. Au même titre qu'on va le faire dans les matières résiduelles fertilisantes.

2355 Donc, quand il y a d'autres substrats qui sont épandus sur les sols, il y a des analyses beaucoup plus sophistiquées qui sont demandées. Dans le fumier, ça peut être fait aussi. Mais c'est sûr qu'au niveau métaux lourds, le lisier de porc, ce n'est peut-être pas celui qui est le plus, on pourrait dire, contaminant d'une certaine façon. Il y a des traces éléments mais...

2360 **Mme CARMEN LABELLE :**

Du cuivre.

**M. MARC TRUDELLE :**

2365 ... il y a du cuivre, effectivement. Mais le cuivre diminue beaucoup actuellement au niveau des rations alimentaires. Mais, moi, je ne suis pas un spécialiste de l'alimentation. Mais il y a des améliorations qui ont été apportées. Et, d'ailleurs, la phytase comme enzyme dans l'alimentation fait que le phosphore actuellement est beaucoup mieux digéré par les porcs.

2370 Donc, il y a des améliorations à faire et ça se fait. Ça va se faire probablement encore dans le futur. Mais, effectivement, si vous voulez la description complète de ce qu'il y a dans le fumier, c'est possible de le faire. Le laboratoire peut l'offrir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2375 Est-ce que c'est une chose que vous demandez, comme agronome?

**M. MARC TRUDELLE :**

2380 De façon standard, non. À l'occasion, sur une entreprise, quand ce sont les premières fois qu'on intervient, on va demander des analyses plus complètes et on va aller chercher effectivement quelques éléments supplémentaires, dont le cuivre, le fer, le zinc. On peut obtenir ces éléments-là. On ne va pas jusqu'à l'analyse bactériologique ou vraiment plus poussée, mais c'est des choses qui sont possibles au laboratoire. Les laboratoires peuvent le faire, mais ce n'est pas fait de façon systématique.

2385

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2390 **Mme CARMEN LABELLE :**

2395 Ça suscite une autre question dans le même rapport à propos de la phytase. Ça diminue le phosphore, mais ça ne change rien au reste. Donc, est-ce que ça veut dire que si on baisse le taux de phosphore, on peut mettre plus de purin, donc il va y avoir plus de E.coli, il va y avoir plus de substances toxiques, il va y avoir plus d'antibiotiques?

**LA PRÉSIDENTE :**

2400 Monsieur Trudelle.

**M. MARC TRUELLE :**

2405 En fait, le phosphore qui est mis ou la phytase dans l'alimentation fait qu'il y a une meilleure digestion au niveau de l'assimilation du phosphore. Donc, on va se retrouver avec un animal qui va avoir une meilleure conversion au niveau du phosphore et, à ce moment-là, c'est sûr que dans le purin, il va y en avoir moins. C'est ce qu'on s'attend. On veut avoir des taux de phosphore moins élevés dans le purin. Et, l'objectif, c'est d'avoir moins de gaspillage. Il n'en rentre pas plus dans la porcherie, c'est juste qu'il est mieux assimilé. Donc, à ce moment-là, on en retrouve moins dans le lisier. C'est là qu'est l'objectif.

2410

**Mme CARMEN LABELLE :**

Ça ne répond pas à ma question.

2415

**LA PRÉSIDENTE :**

Répétez-la.

**Mme CARMEN LABELLE :**

2420

Ce que je veux savoir, c'est, bon, le phosphore va être diminué dans le purin. Est-ce que ça veut dire que s'il y a moins de phosphore, on va devoir mettre plus de purin, donc ça veut dire plus de substances toxiques, de pathogènes et de E.coli?

2425

**M. MARC TRUELLE :**

On va mettre un peu plus de purin, effectivement, s'il est moins riche dans le lisier. La concentration est moins forte, on va en mettre un peu plus.

2430

Mais avec les nouvelles règles actuellement au niveau de la réglementation phosphore, les doses ne sont déjà pas tellement élevées, actuellement. Donc, c'est sûr que si vous baissez votre phosphore, il va y en avoir un peu plus, mais on compte toutes les matières fertilisantes aussi. Donc, ça compte les engrais minéraux, ça va compter les fumiers. Les doses, depuis quelques années, ont baissé beaucoup. Et, d'ailleurs, il faut trouver plus de terre actuellement pour l'épandage des fumiers. Donc, il y a quand même une diminution importante au niveau de l'épandage. Et, ça considère aussi les engrais minéraux.

2435

Donc, ce n'est pas nécessairement une relation directe entre ce que vous avez dans votre lisier et la dose d'application. S'il y a des engrais de démarrage dans le maïs-grain qui sont mis, il faut les compter ces engrais-là aussi. Donc, à ce moment-là, ça fait partie du phosphore total.

2440

**LA PRÉSIDENTE :**

2445 Ça va?

**Mme CARMEN LABELLE :**

2450 O.K. Ça, c'était...

**LA PRÉSIDENTE :**

Votre deuxième question.

2455 **Mme CARMEN LABELLE :**

C'était ma deuxième question, O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

2460 Non, non. Je vous demande de poser votre deuxième question.

**Mme CARMEN LABELLE :**

2465 C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je considère qu'on a traité d'une question. Oui?

2470 **Mme CARMEN LABELLE :**

2475 Alors, en m'en venant, j'écoutais *D'un soleil à l'autre*. La commissaire fédérale à l'Environnement a dit qu'au Canada, la situation devenait catastrophique et qu'il y avait beaucoup de traités qui étaient signés, beaucoup de règlements mais qui avaient peu d'application et qu'il n'y avait pas beaucoup de suivi, de gestes concrets.

2480 La question, c'est encore sur le ministère de l'Environnement, mais ce n'est pas une véritable question, c'est une information. C'est-à-dire, qu'est-ce qui peut nous garantir qu'il va y avoir une bonne foi, autant des agriculteurs, des agronomes et tout ça, et du ministère de l'Environnement, puisque ce qu'on voit depuis le 1er octobre, c'est des épandages. Ce n'est pas juste des petits épandages pour des corrections, ce n'est même pas autorisé par les PAEF, ni par les agronomes là, mais ça se fait. On en a vu, on a des photos. À la grandeur.

2485 Les citoyens ont porté plainte au ministère de l'Environnement, ils n'ont pas les effectifs. On leur demande: \*Mais ils sont où vos inspecteurs?+ \*Ah! Ils ne sont pas encore engagés.+ Et quand ils viennent, ils nous disent: \*On va faire respecter les règlements.+ Et, ce qu'on sait,

2490 c'est que qu'est-ce qu'ils ont eu? C'est un bel avertissement. Un gros avertissement qui fait bien peur, parce qu'on doit les accompagner sur le chemin d'une bonne conduite. Je voudrais bien essayer ça avec le policier qui va m'arrêter pour excès de vitesse, voir qu'est-ce qu'il va dire.

Alors, c'est un doute que j'ai de voir comment ça va se concrétiser, tout ça.

2495 **LA PRÉSIDENTE :**

2500 Alors, on s'entend que la semaine prochaine, il en sera question avec le ministère de l'Environnement, puis on va essayer de voir justement quelles sont les mesures de contrôle qu'il entend mettre en place pour faire respecter le règlement qui vient d'être adopté par le gouvernement.

**Mme CARMEN LABELLE :**

2505 D'accord. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord? Merci.

2510 Monsieur Robert Patenaude, qui est un citoyen et agriculteur.

**M. ROBERT PATENAUDE :**

2515 Bonsoir, madame la présidente!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

2520 **M. ROBERT PATENAUDE :**

2525 Bonsoir, messieurs les commissaires. Bonsoir aux invités. Ma question va être brève. Elle est aussi sur les PAEF. La fertilisation, la surfertilisation au Québec, je pense, a créé des problèmes, crée des problèmes à tous les agriculteurs aujourd'hui, aussi. Mais en crée spécialement sur l'eau. On a vu tantôt avec le Danemark que c'est un pays plat. Le Québec, ce n'est pas un pays très plat. Il y a des rivières partout. L'eau nous inquiète. L'eau est importante. Alors, les fameux PAEF, ça a l'air d'être secret, privé et confidentiel.

2530 Est-ce que vous pouvez me justifier la confidentialité nécessaire d'un plan de fertilisation sur une ferme? Qu'est-ce qu'il y a de si secret là-dedans? Pourquoi ce n'est pas presque public

étant donné que ça a une conséquence publique sur un bien commun qu'est la terre, l'air et l'eau?

**LA PRÉSIDENTE :**

2535

Alors, on va demander à monsieur Trudelle en quoi ce contrat ou cette entente est confidentielle.

**M. MARC TRUDELLE :**

2540

En fait, l'agronome est tenu à la confidentialité, au même titre qu'un bilan comptable ou qu'un rapport d'impôt. Donc, c'est la même procédure qui s'applique actuellement dans n'importe quel document professionnel. Tout ce qui est professionnel est confidentiel au niveau de l'entreprise ou de l'individu. Donc, on ne vous demande pas de déposer votre bilan financier sur la place publique. Comme votre rapport d'impôt, on ne demandera pas de déposer des PAEF. C'est un document qui est préparé par un professionnel à un client. Donc, c'est tout le lien de professionnel. Au même titre que d'autres aspects de la vie courante.

2545

**LA PRÉSIDENTE :**

2550

Dans la mesure, monsieur Trudelle, où le gouvernement paie un tiers de vos honoraires, donc, l'argent provient du bien public. Comment se fait-il que ce document a ce caractère confidentiel?

**M. MARC TRUDELLE :**

2555

En fait, le...

**LA PRÉSIDENTE :**

2560

Je peux comprendre que vous faites un document à un client. Dans votre esprit, c'est un contrat...

**M. MARC TRUDELLE :**

2565

C'est un contrat.



**LA PRÉSIDENTE :**

2570 ... donc, c'est une entente. C'est un document que vous lui remettez. Vous avez été rémunéré en échange, puis vous n'avez pas à divulguer le contenu de ce contrat-là...

**M. MARC TRUELLE :**

2575 Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

2580 ... mais c'est quel principe, sur la base de quel principe dans la mesure où le gouvernement paie une partie de vos honoraires, ce document-là doit demeurer confidentiel? Qu'est-ce qu'il contient qui fait en sorte que ça doit demeurer confidentiel?

**M. MARC TRUELLE :**

2585 En fait, le contenu, on l'a présenté tout à l'heure. C'est des recommandations de fertilisation. Ce sont le nombre d'animaux, ce sont les certificats d'autorisation. Donc, ce sont des documents qui appartiennent à une exploitation agricole. Ces documents-là, c'est une entente, comme je vous disais, qu'on a entre un client et un professionnel. Donc, on ne demande pas à des professionnels de divulguer des documents qui appartiennent à un client.  
2590 Donc, le document appartient à un client. Donc, c'est le client, lui, qui est propriétaire de son document. Ça n'appartient pas au professionnel. Donc, le document est remis à un client et c'est lui qui en dispose, au même titre que d'autres documents.

2595 L'État aide. L'État aide les producteurs dans un accompagnement. Ça fait partie de l'aide de l'État, au même titre que d'autres aides. Mais l'entente professionnelle qui existe entre un client et un agronome, c'est un lien d'affaires, c'est un lien de confiance. Donc, cette confidentialité-là doit être maintenue.

**LA PRÉSIDENTE :**

2600 Monsieur Marquis.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2605 Je comprends bien le contrat entre l'agronome et son client, mais je verrais possiblement – et là, ça devient une entente entre, on pourrait dire, le gouvernement et un citoyen, producteur agricole – c'est-à-dire que le gouvernement pourrait exiger de voir les documents, mais on ne peut pas demander au professionnel de les remettre.

2610 **M. ROBERT PATENAUDE :**

Tout à fait.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2615

Alors, ça, je pense que là, il y a toute une différence.

**M. ROBERT PATENAUDE :**

2620

Ma question était dans ce sens-là. Ce n'est pas que la relation soit entre le professionnel et l'agriculteur. Mais pourquoi c'est un document qui est si secret, si privé, alors que ça a une conséquence... Ma question s'adresse beaucoup plus aux commissaires, dans le fond, qu'à des spécialistes. La réponse de monsieur Trudelle me satisfait parce qu'elle justifie sa relation professionnelle. Mais, pour moi, je ne comprends pas.

2625

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp veut ajouter quelque chose.

2630

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2635

Il n'est pas sûr qu'on comprenne, nous autres non plus. Et, c'est pour ça que quand on arrivera à interroger le ministère de l'Environnement, c'est clair que c'est des questions qu'il va falloir poser très sérieusement au ministère, puisqu'il y a là aussi une forme de bien public qui est géré et que, donc, il pourrait y avoir -- en tout cas, il restera à vérifier le niveau de rendre publics des résultats dans la mesure aussi où il y a des biens publics, comme la rivière, qui peuvent être atteints.

2640

Alors, le ministère de l'Environnement va travailler fort, j'imagine, parce qu'il sait bien que la question s'en vient. La structure de travail qu'on a actuellement fait qu'on déblaie d'abord les questions de connaissance, mais c'est sûr que quand on va arriver la semaine prochaine sur les impacts écologiques, le ministère de l'Environnement va être convoqué. Et là, on va commencer les interrogations à ce niveau-là. C'est certain.

2645

**M. ROBERT PATENAUDE :**

2650

Et, j'aimerais prolonger cette même question au ministère de l'Environnement la semaine prochaine, parce qu'à cause de la structure de la Commission, ce n'est pas sûr qu'on soit capable de parcourir le Québec. Et on trouve ça un petit peu difficile de voir qu'on ne peut pas poser nos questions directement aux gens, partout. On ne pourra pas être partout, et c'est un peu complexe pour nous.

**LA PRÉSIDENTE :**

2655 Mais, soyez assuré, monsieur Patenaude, que les questions laissées sans réponse, sont enregistrées. Nos analystes qui sont à notre gauche ne sont pas là pour le décor. Elles prennent en note vos questions et on fait un suivi. Et, on les posera à votre place, ces questions. Et on le précisera que c'est une question d'un citoyen qu'on a eue à l'occasion d'une autre séance. Alors, soyez assuré de ça.

2660 Et, les résultats sont toujours disponibles dans Internet ou dans les centres de consultation. Vous pouvez suivre tous les débats. Madame Maisonneuve n'est pas là, non plus, pour rien. Elle est là pour retransmettre tout ce qui est dit, ici, dans cette salle. D'accord?

2665 Monsieur Beauchamp?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2670 Si vous permettez, je vais continuer juste pour expliquer un petit peu. C'est parce qu'il est formidable que les gens de Saint-Hyacinthe puissent être ici et il est aussi indispensable que les gens de Joliette, puis les gens de Sainte-Marie-de-Beauce, les gens de Québec, les gens de Montréal puissent avoir accès aussi. D'où l'idée de l'itinérance que nous avons.

2675 L'expérience que j'ai eue dans l'Eau m'a montré que les groupes de vigilance sont extrêmement alertés et en communication les uns avec les autres, et que par le moyen des transcriptions, ils suivent continuellement l'évolution du débat. Ce qui est très intéressant, parce que réponse après réponse, et question après question, le savoir se construit et s'approfondit au fur et à mesure.

2680 On est au troisième soir d'une chose qui va durer quelque chose comme huit mois. Et, la masse de connaissances, la masse d'informations qui va s'accumuler, c'est quelque chose d'extraordinaire. Alors là-dessus, je comprends votre frustration de ne pas pouvoir poser maintenant toutes les questions, d'avoir toutes les réponses, mais le processus est en route. N'ayez pas peur pour ça.

2685 **LA PRÉSIDENTE :**

2690 Par ailleurs, j'aimerais vous dire que la Commission compte, à la suite de ses séances publiques sur les thématiques, faire un résumé de ce qu'on aura entendu. Et donc, ça, ça sera rendu disponible au moment où on va faire les tournées régionales. Ça va être des documents déposés, vous aurez accès à ça, vous pourrez les consulter préalablement.

2695 De même qu'on a demandé aux ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux de déposer des bilans régionaux aussi. Vous allez avoir des documents sur le portrait régional de la situation, tant sur l'aspect environnement que production, dans chacune des régions. Que la santé également. La santé, ça va peut-être être un petit peu plus national mais, quand même, vous allez avoir un portrait de ça.

2700 Tous les documents qu'on demande sont déposés, vous avez accès également à ces documents-là. Je comprends que ça peut être long à lire, ça peut être fastidieux pour plusieurs d'entre vous qui avez également autre chose à faire, mais c'est quand même accessible. Ça vous est rendu disponible. Alors, je voulais rajouter ce point-là. D'accord?

**M. ROBERT PATENAUDE :**

2705

D'accord. Est-ce qu'il me reste encore une deuxième question possible?

**LA PRÉSIDENTE :**

2710

Oui, certainement.

**M. ROBERT PATENAUDE :**

2715 Ma deuxième question concerne plus les sources d'information sur la présentation de la production porcine qu'on a agréablement regardée, ce soir, sur la Bretagne et le Danemark. Pour avoir beaucoup de contacts avec des Européens, pour moi, la situation n'est pas aussi rose que ça, pour employer une couleur, mettons pertinente dans notre situation et notre réunion.

2720

Alors, j'aimerais ça savoir quelles sont les sources d'information? J'en ai discuté légèrement à la pause avec monsieur Lafleur, mais c'est un petit peu ça que je voudrais savoir, parce que la cohabitation se fait dans ces pays-là, mais il y a des frustrations aussi et il y a une tolérance presque à la limite dans plusieurs cas.

2725

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va demander à monsieur Lafleur les sources.

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

2730

C'est une bonne question par rapport à la tolérance. C'est une question qu'on avait, parce qu'une population qui vit avec 23 millions de porcs puis qui accepte, d'une certaine manière -- je comprends qu'il y a des gens qui considèrent que la production porcine n'est pas intéressante et qu'ils ne veulent pas l'avoir.

2735

2740 Mais, globalement, ce qu'on a constaté là-bas, c'est que la production porcine continue sa progression. Et, malgré le fait que ce sont des gens qui sont militants. Ce n'est pas des gens qui regardent l'écologie en disant: \*Bon, bien, ça...+ C'est des gens qui sont militants, vous le dites vous-même. Ils acceptent quand même parce qu'il n'y a pas de mouvement d'opposition formelle.

2745 Les sources qu'on a, je vous l'ai dit à la pause tantôt, c'est des ententes de coopérative à coopérative. On a été là-bas, on s'est informé, on a parlé avec des gens, des producteurs. On n'a pas rencontré des comités de citoyens, c'est bien sûr. Ils ne sont pas venus nous voir et on n'a pas été les voir. Alors, c'est sûr que c'est de l'information stratégique qu'on a été chercher, ce n'est pas de l'information pointue: est-ce que vous avez des problèmes? Est-ce que les gens disent qu'ils sont malades à cause de la production porcine? On n'a pas ce genre d'information-là.

2750 Ce n'était pas notre mandat de faire ça, non plus. Vous comprenez qu'on allait voir la stratégie et non pas le pointu de ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2755 Ça va, monsieur Patenaude?

**M. ROBERT PATENAUDE :**

D'accord. Je vous remercie beaucoup.

2760 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Madame Isabelle Breune de l'UQCN.

2765 **Mme ISABELLE BREUNE :**

Bonsoir!

2770 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, madame!

**Mme ISABELLE BREUNE :**

2775

Ma question va s'adresser à monsieur Lafleur. Il nous a présenté deux modèles de résolution de la production porcine, un au Danemark et un en Bretagne. Je voudrais savoir s'il a une idée du modèle qu'il favoriserait pour le Québec et pourquoi il favoriserait tel modèle.

2780

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lafleur. Quand on se mouille, c'est...

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

2785

Oui. Question extrêmement pertinente. On a regardé trois stratégies, pas juste deux. Le Danemark, évidemment, nous intéresse parce que c'est un pays d'exportation. C'est un pays aussi qui a un mode de production qui est intéressant pour un modèle coopératif. On a regardé la Bretagne parce que c'était du traitement complet. Et, un petit peu la Hollande qui est en mode de diminution de production.

2790

Maintenant, qu'est-ce qu'on favorise? Je vous dirais que dans les prochaines semaines, prochains mois, il y a un exercice important de réflexion au niveau du mouvement coopératif, avec le 12 novembre qui est un lancement important. Et, à l'assemblée annuelle au mois de février, les gens vont nous dire quelle sorte de production ils veulent faire et quel mode de production ils veulent faire.

2795

C'est stratégique. On est conscient que pour continuer la production porcine, il va falloir changer des choses parce qu'il n'y a pas d'acceptation sociale. Alors, si les producteurs ne nous donnent pas d'indication là-dessus, on s'en va vers un mur.

2800

Alors, la stratégie qu'on va favoriser, je ne peux pas vous la dire ce soir parce que c'est personnel, mais au niveau de l'organisation, ça va se faire dans les prochaines semaines. Ça provoque énormément de réflexion chez les membres, cette histoire de production porcine et d'opposition des citoyens.

2805

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Breune?

2810

**Mme ISABELLE BREUNE :**

Oui. Ma deuxième question s'adresse à monsieur Trudelle. Je voudrais savoir de quels outils l'agronome dispose pour faire le suivi de ses recommandations, entre autres, respecter les doses, les distances d'épandage, les ententes d'épandage.

2815

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Trudelle?

2820

**M. MARC TRUDELLE :**

En fait, dans la formation actuellement qu'on donne aux agronomes, on explique un peu comment faire les PAEF et on donne aussi tout un aspect au niveau du suivi. Les outils de suivi, on en a mentionné quelques-uns tout à l'heure: les registres d'épandage annuels, les registres d'expédition annuels, les analyses de sol de façon régulière, le suivi du PAEF, la mise à jour du PAEF. Donc, tous ces outils-là, toute cette démarche-là fait que, annuellement, il y aura un suivi au niveau de chaque entreprise agricole. Donc, ce sont les outils actuellement qui sont disponibles aux agronomes pour assurer que les recommandations sont appliquées et suivies.

2825

2830

**Mme ISABELLE BREUNE :**

Est-ce que je peux compléter?

2835

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. C'est toujours dans le cadre de cette même question? Oui.

**Mme ISABELLE BREUNE :**

2840

Oui. Entre autres, le registre d'épandage, il est complété par l'agriculteur. Donc, le suivi est beaucoup basé sur une relation de confiance entre l'agronome et l'agriculteur.

**M. MARC TRUDELLE :**

2845

En fait, le registre d'épandage -- en fait, le rôle de l'agronome, c'est toujours un rôle de validation. Donc, il va être au niveau du suivi. L'agronome a la responsabilité, il doit signer les documents. Donc, il doit s'assurer comme professionnel que les recommandations ont été appliquées. Lui va devoir faire une inspection.

2850

C'est pour ça qu'on disait tout le temps: la visite de l'entreprise est extrêmement importante. On doit être présent sur les entreprises agricoles. La raison, c'est d'avoir un suivi, c'est d'avoir une capacité de valider les informations qui sont sur les registres.

2855

La plupart des registres, comme chez nous, ce sont les agronomes et les techniciens qui les font. Donc, chaque organisation va devoir aussi trouver une façon de procéder mais, actuellement, dans mon organisation, chaque technicien, chaque agronome fait le suivi des producteurs agricoles. Donc, il y a quelqu'un qui va toujours faire une visite et qui va s'assurer que les lisiers et les fumiers sont épandus aux bons endroits.

2860

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord?

2865 **Mme ISABELLE BREUNE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2870

Merci, madame Breune.

Monsieur Yvan Lacroix de AQUINAC. Bonsoir, monsieur Lacroix!

**M. YVAN LACROIX :**

2875

Bonsoir! Ça va?

**LA PRÉSIDENTE :**

2880

Oui, merci. Vous aussi?

**M. YVAN LACROIX :**

2885

Très bien. La question est au niveau de l'analyse comparative qu'on a faite sur le côté surtout social et politique du Danemark. Je pense que c'est bien de connaître cette partie-là, de connaître le profil de la production, les fermes familiales, tout ça, puis l'aspect acceptabilité.

2890

Mais il est important aussi, je crois dans un des axes du BAPE, il y a l'aspect économique aussi. Il serait important de savoir, à moins que monsieur Claude Favreau soit en mesure de nous répondre sur l'analyse comparative.

**LA PRÉSIDENTE :**

2895

Claude Lafleur?

**M. YVAN LACROIX :**

2900

Excusez-moi, Claude Lafleur. De nous répondre à ce sujet-là, ce soir, sur la partie économique. Ça fait que quand on soulève qu'il y a des subventions dites discrètes mais importantes, qui a été soulevé par monsieur Lafleur, ça serait important de connaître, est-ce qu'il existe des études actuellement au Québec, soit faites par le MAPAQ ou le GREPA, pour nous donner des équivalences.

2905

Parce que si on a un modèle de ferme familiale là-bas, c'est surtout le concept qui semble être développé et bien accepté, quand on parle de subvention, ça veut dire quoi? Est-



ce que c'est le fait que les subventions sont fortes, qu'on se limite à des fermes familiales? C'est quoi qu'est le prix du marché là-bas? Le coût de production? Est-ce que c'est un marché fermé?

2910 Pour s'assurer de faire des équivalences quand on va vouloir se comparer avec le Québec. S'il existe des études, peut-être que monsieur Lafleur peut me dire si ça existe.

**LA PRÉSIDENTE :**

2915 Monsieur Lafleur.

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

2920 C'est très difficile de comparer des fermes danoises, des fermes québécoises et des fermes américaines. Mon expérience là-dedans m'a dit qu'il faut comparer ça par des chaînes d'approvisionnement et des chaînes de valeur tout le long de la chaîne.

2925 Le Danemark, l'avantage qu'ils ont, c'est que c'est intégré complètement. Quand le prix n'est pas bon, habituellement les abattoirs font de l'argent. Et, le fait que ce soit des abattoirs coopératifs, retournent à l'agriculteur une partie du profit fait. Alors, c'est la chaîne au complet qui travaille.

On peut avoir des fermes danoises comparées aux nôtres, qui ne sont pas rentables du tout comparées aux nôtres, mais dans le système danois, il est plus compétitif que nous autres.

2930 Maintenant, au niveau des subventions, il est important de comprendre qu'en Europe, le prix accordé aux producteurs est plus élevé qu'en Amérique du Nord, par un phénomène de frontières fermées et ils se servent de ça un peu pour faire de l'exportation, parce qu'il y a peut-être 50 % de leurs produits qui s'en va en Europe, avec un prix plus élevé, et le reste s'en va en dehors. Il y a comme une espèce de vase communicant qui fait en sorte qu'ils peuvent avoir des prix qui sont décents.

2940 Ce qui nous a surpris beaucoup, c'est que des fermes familiales, petites, sans subvention directe – mais il y a des subventions de système, on se comprend – vivent bien. C'est ce qu'ils nous ont dit, en tout cas. Ils ont tous des Mercedes à la porte. Mais là-bas, c'est l'auto un peu normale, une GM.

**M. YVAN LACROIX :**

2945 Donc, ce que j'aimerais savoir, parce que monsieur Lafleur dit, oui, c'est qu'est-ce qu'ils disent, il faut les croire, mais s'il y a possibilité d'avoir une étude objective des équivalences pour comprendre ce concept-là, parce que ça devient important dans le processus du BAPE, dans les prochains mois, de bien saisir cet élément-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2950

En fait, ce que vous voulez dire, c'est d'appuyer les comparaisons sur des analyses coût-bénéfice.

**M. YVAN LACROIX :**

2955

Oui. Il va falloir le regarder parce que ça fait partie d'un des axes du BAPE. Puis je crois que le GREPA a fait une étude d'équivalences. Je ne sais pas s'il l'a faite pour la filière porcine, mais ça serait intéressant de l'obtenir, pour au moins -- puis je ne sais pas si, plus tard, ça peut être utilisé dans le processus du BAPE.

2960

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. On va examiner ça, soyez sans crainte, on va alimenter la Commission de plusieurs documents. Merci.

2965

**M. YVAN LACROIX :**

Merci beaucoup.

2970

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2975

Ma question s'adresse à monsieur Lafleur, en prolongement un peu de ce dont on est en train de parler, des comparaisons entre le Danemark et le Québec. Vous nous avez parlé de l'importance de la coopération dans l'abattage au Danemark, qui occupe une place très importante. Au Québec, la Coopérative fédérée possède des abattoirs à travers une entreprise qui s'appelle Olymel.

2980

Pour quelqu'un dans le public en général, on peut penser, bon, il y a des coopératives au Danemark, il y a une présence coopérative au Québec à travers Olymel, mais si je ne me trompe pas, il y a une certaine différence dans le caractère coopératif des abattoirs du Danemark et de celles du Québec. Alors, pourriez-vous nous les expliquer un peu ces différences?

2985

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

2990

Essentiellement, les abattoirs du Danemark, c'est des abattoirs appartenant à des producteurs de porc et avec un lien d'usage direct. Au Québec, nous avons l'Union des producteurs agricoles, que je connais bien, et avec une loi de mise en marché aussi, qui fait en

2995 sorte que tous les porcs, tous les produits laitiers, toutes les productions doivent passer par le syndicalisme. Alors, le lien d'usage direct abattoir-producteur n'existe pas.

Historiquement, on a choisi de faire d'Olymel une propriété coopérative plutôt qu'un lien direct coopératif avec les producteurs. C'est la grande différence qui existe entre Olymel et Crown Danish, par exemple, qui opère au Danemark actuellement. Le lien est beaucoup plus direct là.

3000 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

3005 En sous-question, pourriez-vous nous préciser qu'est-ce que ça signifie le lien direct, tel que vous l'identifiez au Danemark, et quelle nuance il y a entre le lien direct et ce que vous avez qualifié d'une propriété coopérative pour qualifier le lien entre la Coopérative fédérée et Olymel.

**M. CLAUDE LAFLEUR :**

3010 Au Danemark, l'abattoir appartient au producteur de porc, directement. Ce sont leurs cochons qui sont transformés par l'abattoir. Leurs cochons à eux. Il y a un lien d'usage entre l'abattoir qu'ils possèdent et la production qu'ils font à la maison.

3015 En ce qui concerne Olymel, il n'y a pas de lien direct entre le producteur et l'abattoir. L'abattoir appartient au groupement coopératif, c'est-à-dire aux 100 coopératives du Québec et c'est un lien de propriété. Donc, si l'abattoir fait des sous, ça retourne aux coopératives locales. Ça ne retourne pas directement au producteur de porc. Parce que ce n'est pas le producteur qui la possède, c'est les coopératives. Et c'est la coopérative qu'on a au Québec.

3020 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Claire Bolduc, présidente de l'Ordre des agronomes du Québec. Bonsoir, madame!

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

3025

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires et les collègues agronomes! Je n'ai pas vraiment une question, madame la présidente, à adresser, mais plutôt quelques commentaires peut-être qui vont servir à éclairer les personnes dans la salle qui ont posé plusieurs questions.

3030

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous voulez donner réponse à certaines questions.

3035

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

Ou, au moins, des éléments de réponse.

**LA PRÉSIDENTE :**

3040

D'accord.

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

3045

D'abord, il a été amplement, mais plus qu'amplement question du PAEF et des actes agronomiques faits dans le cadre d'une réglementation qui, doit-on le préciser, touche l'ensemble des productions agricoles au Québec et non pas seulement la production porcine. Ces actes-là, le PAEF, est un acte agronomique, donc fait exclusivement par des agronomes. Les agronomes qui ont autorité et qui ont une autorisation pour faire ça sont forcément membres d'un ordre professionnel dont le rôle, le seul et unique rôle, est la protection du public.

3050

À cet égard-là, le rôle d'un ordre, c'est de veiller à ce que les personnes qui agissent en la matière, qui vont poser des actes agronomiques, aient les compétences, maintiennent ces compétences-là à jour et agissent avec tout le professionnalisme requis.

3055

Dans *professionnalisme*, on entend confidentialité de certains renseignements, mais on entend aussi le respect d'un code de déontologie. Et, le Code de déontologie des agronomes est assez unique, parce que l'article 6 du Code précise que l'agronome, dans le cadre de ses interventions, doit voir à ce que ses interventions -- il doit tenir compte des répercussions possibles pour l'ensemble de la société.

3060

Dans un contexte environnemental comme celui qu'on vit actuellement, cette intervention-là de l'agronome, elle est majeure.

3065

Il y a deux ordres qui se sont donné cette obligation-là comme ordre professionnel et comme professionnel -- l'Ordre des agronomes est un de ceux-là -- dans une optique de sécurité alimentaire. Et je ne parle pas de qualité, d'innocuité des aliments, mais je parle de garantie

3070 des approvisionnements autant que de qualité et de sécurité, mais aussi dans une optique d'environnement et de maintien des surfaces cultivables à un état acceptable et, aussi, pour permettre que l'ensemble de la société puisse avoir accès à un bien collectif que sont les terres agricoles du Québec. Et, je parle bien de bien collectif, parce que ça touche l'eau et ça touche l'ensemble des surfaces.

3075 En ce qui concerne les documents qui pourraient éventuellement être rendus publics, compte tenu que l'agronome doit tenir compte dans l'ensemble de ses actions des répercussions possibles pour la société, lorsque l'agronome est en présence d'un problème majeur, il a le devoir et l'obligation d'en aviser le législateur ou les autorités concernées.

3080 Je crois que c'est assez clair sur ce qui peut se faire.

3085 Par ailleurs, on n'a pas un rôle policier prescrit et la collaboration nécessaire pour faire un bon travail agronomique avec la clientèle agricole nécessite, comme on l'a dit, une relation de confiance importante entre l'agronome et le producteur agricole. Mais l'agronome ne peut et ne doit pas, et il a l'obligation de déclarer des actions ou des interventions inappropriées qui ont des répercussions néfastes pour la société.

3090 L'agronome a aussi une autre obligation. C'est celle de collaborer à rendre disponibles les informations et les techniques qui permettent d'améliorer la totalité des performances dans son secteur d'intervention et, à ce niveau-là, il doit collaborer à tout ce qui va permettre aux règles de l'art d'être améliorées.

3095 Je pense que ces informations-là, je ne crois pas qu'elles soient complètes et qu'elles règlent tous les problèmes, mais elles peuvent, en partie, répondre à certaines inquiétudes que les citoyens ont manifestées ce soir.

3100 J'invite ces citoyens-là à nous interpellier comme Ordre. On est une instance publique. On est une loi comme Ordre et on est là, pas pour défendre les agronomes mais pour protéger le public. Et, on est là pour leur répondre à eux, s'ils ont des questions, je parle à eux, au public, et on est là pour les rassurer s'ils ont des questions sur les agissements d'un agronome ou pour sanctionner ces mêmes agissements-là, s'ils sont inappropriés.

3105 Alors, appuyez-vous sur les instances qui existent. Encore une fois, peut-être qu'on ne répondra pas à toutes les questions ce soir, mais il y a au moins une partie des réponses qui sont dans nos mains. Merci, madame la présidente, messieurs, les commissaires.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp, vous voulez intervenir? Monsieur Marquis, d'accord.

3110 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

3115 Alors, vous parlez des obligations et une des questions que monsieur Beauchamp, justement, avait posée au début de la soirée, c'était concernant, disons, un agronome, un professionnel qui fait un travail et qui, à un moment donné, pourrait peut-être être jugé, disons, exigeant par son client et que le client changerait d'agronome.

3120 Alors, est-ce que vous avez, au niveau de l'Ordre des agronomes, l'obligation à ce moment-là – parce que, moi, je me réfère à un autre ordre que je connais bien, qui est l'Ordre des ingénieurs – l'obligation de, par exemple l'agronome qui prend un mandat après qu'on a mis à la porte, si on veut, un autre professionnel, l'obligation de parler à l'agronome qui a été mis à la porte. Ce que nous avons au niveau de l'Ordre des ingénieurs. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il en est au niveau de l'Ordre des agronomes.

3125 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Alors, monsieur Marquis, en tant qu'agronome aussi, je vous invite à lire votre Code de déontologie, les articles 22 à 31...

3130 **LA PRÉSIDENTE :**

C'était pour mon bénéfice et des citoyens.

3135 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Parfait. Les articles 22 à 31 définissent exactement ce dont il est question là. L'agronome ne doit jamais dénier à un client, quel qu'il soit, le droit de référer à un autre professionnel de la même profession, et l'agronome a le devoir de collaborer totalement et entièrement avec le nouveau professionnel impliqué dans le dossier. Il a le devoir et l'obligation de le faire. Ça répond à votre question?

3140 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Non, ce n'est pas ça la question, me semble-t-il, qu'il a posée.

3145 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

C'est quoi?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3150

C'est qu'un agronome qui est congédié...

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

3155

Oui?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... l'agronome suivant est-il obligé d'alerter son prédécesseur qu'il prend sa place?

3160

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

C'est l'agronome qui avait le dossier, doit transférer les données. L'agronome qui reprend le dossier, je ne dirais pas qu'il est obligé d'alerter, mais il est, au moins, obligé de consulter les documents produits qui sont en la possession du producteur agricole. Et il a le devoir, s'il doute des données, de les valider et de les revérifier lui-même. Parce qu'il en sera responsable par la suite. Est-ce que c'est -- parce qu'il n'y a pas d'obligation pour le nouvel agronome d'alerter l'ancien agronome, mais il a l'obligation de prendre connaissance des actes qui ont été posés au préalable.

3165

3170

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça, je comprends bien. On va analyser un document. Mais le problème est le suivant et je voudrais interroger mon collègue. On va faire une chose. Monsieur Marquis, chez les ingénieurs, un ingénieur qui remplace un autre ingénieur, est-ce qu'il est obligé d'alerter son prédécesseur?

3175

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

3180

Oui.

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

Il est obligé d'aviser l'ingénieur précédent?

3185

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Le prédécesseur.

3190

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui.

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

3195

Alors, chez les agronomes, il n'y a pas d'obligation d'alerter l'agronome suivant. Mais il y a obligation pour l'agronome précédent de fournir les données et le dossier.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3200

Ça, c'est correct. Comme un médecin quand on change de médecin.

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

3205

C'est ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3210

Je voudrais, si vous permettez -- premièrement, merci de votre mise au point. J'aurais une petite question, moi aussi, à vous poser dans ce sens-là. Vous avez dit qu'il y a un devoir, s'il y a un manquement grave, il y a un devoir de l'agronome d'alerter...

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

3215

Les autorités concernées.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3220

... les autorités. Lesquelles autorités sont?

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

3225

En la matière, s'il y a un manquement aux règles environnementales, c'est le ministère de l'Environnement qui doit être alerté. S'il y a un manquement aux règles de bien-être animal, c'est les instances concernées qui doivent être alertées.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3230

D'accord. Est-ce que vous avez des statistiques de dénonciation?



**Mme CLAIRE BOLDUC :**

Actuellement, non. Aucune. On n'en a pas tenu.

3235 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3240

Merci, madame, pour cette information complémentaire.

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

3245

Est-ce que je peux me permettre, monsieur Beauchamp? Il n'y a pas de statistiques de dénonciation mais, en tout temps, les informations transmises, que ce soit à l'Ordre ou au ministère de l'Environnement sur des plaintes ou des informations de ce genre-là, sont de nature confidentielle. Et, c'est en partie le pourquoi on ne tient pas ce genre de statistiques-là, c'est qu'elles sont très difficiles à établir.

3250

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je voudrais juste, si vous permettez, me souvenir d'une information que j'ai eue dans une autre audience, parce que des agronomes étaient venus témoigner devant la Commission, disant que dans bon nombre de cas, leur opinion professionnelle, par exemple dans l'utilisation des pesticides, était d'en diminuer l'usage, mais qu'ils avaient l'interdiction de contredire les directives des producteurs de certains de ces produits à cause des conditions imposées par, si ma mémoire est bonne...

3260

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

C'est l'étiquette.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3265

... l'assurance. Est-ce que ça existe encore? Ça date de deux ans et demi.

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

3270

Au niveau des pesticides, il y a une loi fédérale, qui est la *Loi sur l'homologation des pesticides*, la *Loi sur les produits antiparasitaires*, qui prescrit la façon d'utiliser un pesticide et la dose. L'agronome, ou peu importe qui l'utilisera, doit l'utiliser selon la dose prescrite.

3275 S'il est question d'assurance, c'est probablement dans le cas d'utilisation de dose réduite de pesticides et, à ce niveau-là, l'Ordre des agronomes du Québec a réussi à obtenir pour ses membres, qui font des recommandations de dose réduite de pesticides, la couverture d'assurance nécessaire. C'est-à-dire l'assurance responsabilité professionnelle qui s'applique en cas de faute professionnelle, qui cause préjudice à un client. Est-ce que ça, ça répond à votre question?

3280

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Si ma mémoire est bonne, donc, il y aurait eu une correction depuis deux ans sur ce point-là.

3285

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

Cette opportunité-là existe depuis plus de deux ans.

3290

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien. Est-ce que les membres de votre Ordre sont encore étonnés de ne pas avoir la liberté de recommander parfois un usage plus réduit de produits à caractère un peu violent pour l'environnement ou à risque à d'autres niveaux?

3295

**Mme CLAIRE BOLDUC :**

Je ne sais pas si c'est l'objet de la Commission ce soir, mais enfin, les membres de notre Ordre se doivent d'être informés des règles de l'art et des directives professionnelles qui s'appliquent.

3300

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

3305

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Bolduc.

Madame Carmen Labelle. Rebonsoir!

3310

**Mme CARMEN LABELLE :**

Rebonsoir! Je n'avais pas fini mes...

3315

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez le droit. Tout le monde a le droit de se réinscrire.

**Mme CARMEN LABELLE :**

3320

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

3325

Tant que je ne ferme pas le registre.

**Mme CARMEN LABELLE :**

3330

Des petites choses d'abord. Je voudrais savoir si le rapport fédéral sur -- c'est Hog Management je ne sais pas quoi, le gros rapport, est-ce que les gens peuvent le consulter?

**LA PRÉSIDENTE :**

3335

De quel rapport vous parlez? Excusez-moi.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous parlez du rapport de l'adjointe à la Vérificatrice générale?

3340

**Mme CARMEN LABELLE :**

Non, non, non. Le rapport fédéral sur les porcheries. C'est Hog Management. On l'a chez nous, mais je veux juste savoir. Si vous ne l'avez pas, on va vous l'amener.

3345

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Pas besoin de nous l'amener, il suffit de le citer, puis s'il est important, on va le mettre en hyperlien.

3350

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. Alors, il s'agirait tout simplement de donner le bon titre à une de nos analystes et on va le mettre en lien.

3355 **Mme CARMEN LABELLE :**

D'accord. Je reviens à tantôt, à propos des épandages de lisier. Il y a quelque chose que je trouve drôle. On justifie le passage des engrais chimiques aux engrais biologiques par le biais du purin. On veut utiliser le purin comme engrais biologique. Le but de la fertilisation, c'est de faire absorber à la plante des matières nutritives. Alors, comment on peut expliquer qu'on veut épandre du lisier quand il n'y a plus de plante sur les champs?

**LA PRÉSIDENTE :**

3365 Monsieur Trudelle.

**M. MARC TRUDELLE :**

3370 Si vous consultez le site de l'Ordre des agronomes, il y a une position actuellement sur l'épandage du 1er octobre et cette position est très claire. Vous pouvez la consulter. Et, actuellement dans le cadre général, il n'y a pas d'épandage après le 1er octobre.

**Mme CARMEN LABELLE :**

3375 Alors, cette question-là, je vais devoir la poser à l'Union des producteurs agricoles.

**LA PRÉSIDENTE :**

3380 Mais votre position, donc, c'est pas d'épandage après le 1er octobre. C'est ce qui est indiqué sur votre site Internet?

**M. MARC TRUDELLE :**

3385 Sur le site Internet, la position de l'Ordre, le cadre actuellement, c'est il n'y a pas de justification agronomique pour épandage après le 1er octobre. Et, c'est la position actuellement de l'Ordre.

**Mme CARMEN LABELLE :**

3390 D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

3395 Juste un instant, madame.

**Mme CARMEN LABELLE :**

Oui?

3400 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

3405

Une sous-question. C'est la position de l'Ordre parce que le règlement dit: \*Il ne doit pas y avoir d'épandage après le 1er octobre, sauf autorisation par un agronome.+ Est-ce que la position de l'Ordre est exécutoire? Est-ce que vous pouvez nous garantir qu'aucun agronome n'a autorisé, comme le règlement le permet, d'épandage après le 1er octobre?

3410

**M. MARC TRUELLE :**

En fait, la position de l'Ordre actuellement, si vous la consultez, il y a un cadre général qui interdit d'épandre après le 1er octobre. Donc, l'Ordre ne veut pas de recommandation à priori dans un PAEF pour de l'épandage après le 1er octobre. Ça, c'est le cadre général.

3415

Il y a ensuite des justifications qui sont possibles à posteriori. Donc, s'il y a eu, pour des raisons climatiques, des difficultés d'épandage au printemps, à l'été et avant le 1er octobre, il y a une possibilité à posteriori d'amener des justifications, s'il y a des changements au niveau, comme on disait, du climat, s'il y a eu des changements de parcelle, s'il y a eu des changements de culture. C'est une faible proportion du volume annuel, puis il faut que ce soit enfoui dans une période de temps déterminée.

3420

Donc, la position de l'Ordre, c'est à priori, dans un PAEF, on ne prévoit pas d'épandage de lisier et de fumier après le 1er octobre. Il y a des justifications qui peuvent être possibles, à posteriori, après le 1er octobre, selon certaines justifications.

3425

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci.

3430

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Labelle, deuxième question.

3435

**Mme CARMEN LABELLE :**

3440 Oui. C'est plutôt des petites précisions. Je savais qu'on allait parler du Danemark parce que c'est dans toutes les revues agricoles. J'ai parlé à un professeur de l'Université McGill, qui est un Danois, qui est en relation avec le Danemark constamment, qui y va deux, trois fois par année. Et, je lui ai posé la question au niveau social.

**LA PRÉSIDENTE :**

3445 Est-ce que vous avez le nom de ce professeur?

**Mme CARMEN LABELLE :**

3450 C'est le professeur Hans Muller. Ce qu'il me disait, au Danemark, c'est une société qui est très sociale démocrate, et tout le monde s'assoit ensemble et tout le monde décide ensemble. Alors, il n'y a personne qui aurait l'idée de faire quelque chose qui ne convient pas à la majorité. De un.

3455 De deux, il me disait que le respect est très important pour eux, de sorte qu'on a vu les règles d'épandage, puis tout ça, c'est important. Et, il me disait que quelqu'un qui aurait l'audace de faire des épandages ou de transgresser ces règles, qui ne sont pas que règles au niveau policier, mais qui sont des règles de civisme puis de contentieux social, ça serait impensable de faire ça.

3460 Alors, je pense qu'il faut transposer aussi que la tolérance, elle est en partie due au fait qu'il y a ce consensus social là. Je tenais à préciser ça. Et, ils ont aussi des règles sévères et il y a des sanctions. Il n'y a pas juste des avertissements.

3465 Je voudrais aussi dire qu'en Allemagne, on est en train de transformer toute l'agriculture, on a un peu mis le ministre de l'Agriculture dehors, puis on est en train de rechanger tout l'aspect productiviste de l'agriculture. Ça, ça serait peut-être à regarder. C'est un autre modèle.

3470 Et, quant à la Hollande, on a aussi des amis hollandais, il y a beaucoup d'Hollandais de le sud de la province, ce qu'ils nous disent, c'est que les Hollandais prennent l'argent que le gouvernement leur donne pour fermer les porcheries et ils viennent en ouvrir ici. C'est la fin de mon commentaire.

**LA PRÉSIDENTE :**

3475 Merci, madame Labelle.

Madame Jane Grégoire, de Coalition citoyenne. Bonsoir, madame!

**Mme JANE GRÉGOIRE :**

3480

Bonsoir, madame Boucher, et aussi membre de l'UPA.

**LA PRÉSIDENTE :**

3485

D'accord.

**Mme JANE GRÉGOIRE :**

3490

Bonsoir aux commissaires, aussi! En passant, je me sens privilégiée d'être ici, de faire partie d'une Commission qui va influencer les couleurs futures du Québec et j'espère qu'elle les changera pas.

3495

Mes commentaires s'adressent au bien-être de nos amis les cochons. Madame Bergeron, avec mon respect, je ne suis pas certaine que la situation physique des porcs au Québec est une que j'aimerais partager. Ma jeunesse a été comblée sur une petite ferme mixte, à laquelle j'ai eu la chance d'élever deux *gilts* – c'est le mot en anglais pour deux jeunes femelles – dans l'encadrement des 4H. Je présume que vous connaissez ce club-là.

3500

Je me souviens d'avoir gratté les oreilles en les pomponnant pour la foire d'automne. Aujourd'hui, nous sommes très loin de cette situation. Et, je suis contente, madame Boucher, quand vous nous avez dit à la réunion à Québec que vous irez visiter les porcheries et j'espère que ça va être quelques porcheries au Québec.

3505

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je peux vous dire que c'est déjà fait. Nos visites sont faites.

**Mme JANE GRÉGOIRE :**

3510

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

3515

Et, l'information est dans le site Internet, les fermes que l'on a visitées.

**Mme JANE GRÉGOIRE :**

3520 Je vais vous encourager de faire d'autres visites. Je vous supplie de ne pas les oublier, surtout pendant les canicules d'été. Et, je pense spécifiquement aux maternités et les porcs d'engraissement, et surtout aux heures de repas.

**LA PRÉSIDENTE :**

3525 D'accord.

**Mme JANE GRÉGOIRE :**

3530 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3535 Mais on a visité cinq emplacements, pour l'information des gens. On a visité des maternités, les pouponnières, les parcs d'engraissement. On a vu sur lisier liquide, on a vu sur litière. On est allé visiter une production biologique, aussi.

**Mme JANE GRÉGOIRE :**

3540 Mais c'est vraiment spécial pendant la canicule d'été. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3545 Les producteurs nous ont d'ailleurs fait part – je tiens à le mentionner – que les chaleurs de cet été ont été problématiques pour eux et problématiques aussi pour les animaux.

Monsieur Beauchamp?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3550 Je voudrais donc renvoyer le commentaire à madame. L'intervenante a fait une comparaison entre son expérience de jeunesse aux 4H où il y a eu une familiarité très grande, avec deux truies. Avez-vous l'impression qu'il y a un gain ou une perte dans la conduite à l'égard des animaux dans l'élevage du porc depuis 30 ans? En termes de bien-être animal.

**Mme RENÉE BERGERON :**

3555 En termes de bien-être, il y a eu des pertes, je dois l'avouer. On a perdu le contact étroit avec l'animal qui, les chercheurs l'ont montré, peut être bénéfique pour l'animal. Les



chercheurs australiens ont montré qu'un animal qui est traité de façon positive va produire mieux et, à l'inverse, s'il est traité de façon négative, il va produire moins bien.

3560

Par contre, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que dans nos systèmes de production actuels, il y a aussi beaucoup d'avantages en matière de bien-être. On parlait tout à l'heure de problème avec la chaleur. Bon, c'est un problème qui pourrait tout aussi bien se présenter pour un élevage plein-air. Lorsqu'il fait chaud, il fait chaud à l'intérieur comme à l'extérieur. Je suis d'accord avec vous que si la ventilation n'est pas adéquate, ça peut être un problème. Mais je crois qu'en général, il y a de la ventilation dans les porcheries et qu'un animal pourrait souffrir aussi à l'extérieur si, par exemple, il n'y avait pas d'endroit où se rafraîchir.

3565

C'est évident qu'on a une image bucolique de la production à l'extérieur, mais je ne crois pas que -- enfin, c'est une opinion bien personnelle, cette production-là peut se faire à petite échelle et elle peut se faire aussi de façon saisonnière. Mais je ne crois pas qu'au Québec, on puisse envisager une production à l'année longue dans des conditions dont vous avez parlé, où un porc serait élevé à l'extérieur ou dans des conditions plus extensives.

3570

Je pense qu'il ne faut pas oublier les avantages des systèmes intensifs, lorsqu'on en fait la critique. Évidemment, ils ne sont pas parfaits, ces systèmes-là. Tout à l'heure, j'ai comparé les pratiques québécoises avec la législation européenne. On aurait pu aller plus loin, on aurait pu faire l'analyse de chacune de ces pratiques-là. Il y a toujours un idéal à atteindre et puis on ne l'a pas nécessairement atteint.

3575

3580

Mais, ce que je veux dire, je vais parler en tant que chercheure, c'est ma vocation à moi. Mon but dans la vie, dans ma vie professionnelle, c'est d'arriver à améliorer la situation des porcs au Québec, situation que je juge pas si catastrophique que ça. Elle peut l'être dans certains cas d'exception, mais je pense qu'en général, ce n'est pas si catastrophique que ça. Mais, effectivement, il y a encore des améliorations à apporter et c'est dans ce sens-là qu'on travaille, nous, les chercheurs dans le domaine du bien-être.

3585

#### **LA PRÉSIDENTE :**

3590

Monsieur Dumais a une sous-question.

#### **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui. Vous avez évoqué le fait qu'un porc élevé à l'extérieur présente une image bucolique. Je voudrais vous entendre sur le sujet suivant, bien que peut-être que vous nous direz de discuter de ça avec le ministère de l'Environnement, ce qu'on ne manquera pas de faire si c'est nécessaire. Mais, justement, on a évoqué des porcheries qu'on a visitées. On a visité une porcherie biologique, entre autres.

3595

3600

Le producteur nous expliquait que son cahier de charge de l'organisation à laquelle il se référerait pour obtenir le *label: porc biologique* exigeait qu'il soit élevé à l'extérieur. D'autre part, il

nous expliquait en même temps que ce faisant, il contrevenait aux règles du ministère de l'Environnement qui interdit l'élevage à l'extérieur à cause de l'impact environnemental d'un élevage extérieur.

3605

Alors, vous qui êtes préoccupée par les questions de bien-être, étant donné qu'en Europe, entre autres, une des tendances, c'est de préconiser que le porc soit élevé à l'extérieur, comment vous situez-vous par rapport à ces éléments-là de la situation?

3610

**Mme RENÉE BERGERON :**

Écoutez, je ne suis effectivement pas une spécialiste de l'environnement. Je ne peux pas faire l'analyse de l'impact environnemental de garder des porcs à l'extérieur. Je suis consciente qu'il y a des contraintes d'unités animales à respecter. Pour le Québec, l'élevage à l'extérieur, je crois que ça va quand même demeurer quelque chose de marginal pour des questions tout simplement climatiques. Je ne vois pas de possibilité, on ne pourrait pas faire cet élevage-là à l'année longue, à cause des grands écarts de température. C'est mon avis. Je ne peux pas aller plus loin du côté de l'environnement. Mais il y a effectivement un problème pour satisfaire cette condition-là.

3615

3620

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, il n'y a plus personne d'inscrite au registre, alors ça met fin à notre soirée. J'aimerais remercier les conférenciers de ce soir pour leur participation. C'est très apprécié.

3625

Je vous rappelle également que les séances thématiques se poursuivent la semaine prochaine à Sainte-Marie, où il sera question des impacts écologiques et des solutions techniques et technologiques. Alors, on aura une soirée où on traitera de la description des impacts. On parlera de présentation de bonnes pratiques agricoles, certification environnementale, portrait global de la qualité de l'environnement et solutions techniques et technologiques de traitements existants et en développement.

3630

Alors, on invite ceux qui sont en mesure de nous suivre sur place de le faire et on espère que vous suivrez nos travaux via les centres de consultation ou le site Internet du BAPE. Bonne fin de soirée et à la semaine prochaine!

3635

\*\*\*\*\*

3640 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment  
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes  
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3645

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**